

L'abonné à l'édition N° 1 reçoit avec ce numéro LA PETITE ILLUSTRATION contenant  
la première partie de : AU FOND D'UN TEMPLE HINDOU, roman par M<sup>lle</sup> Yvonne Schults.

95<sup>e</sup> ANNÉE

N° 4880

# L'ILLUSTRATION

JANVIER

1937

LOUIS BASCHET, Codirecteur.

RENÉ BASCHET, Directeur.

GASTON SORBETS, Rédacteur en chef.



LE SIÈGE DE MADRID : IMMEUBLE ÉVENTRÉ PAR UNE BOMBE

*Voir l'article et les autres photographies pages 4 et 5.*

L'abonné à l'édition N° 1 reçoit avec ce numéro LA PETITE ILLUSTRATION contenant la première partie de : AU FOND D'UN TEMPLE HINDOU, roman par M<sup>me</sup> Yvonne Schultz.

95<sup>e</sup> ANNÉE

N° 4870

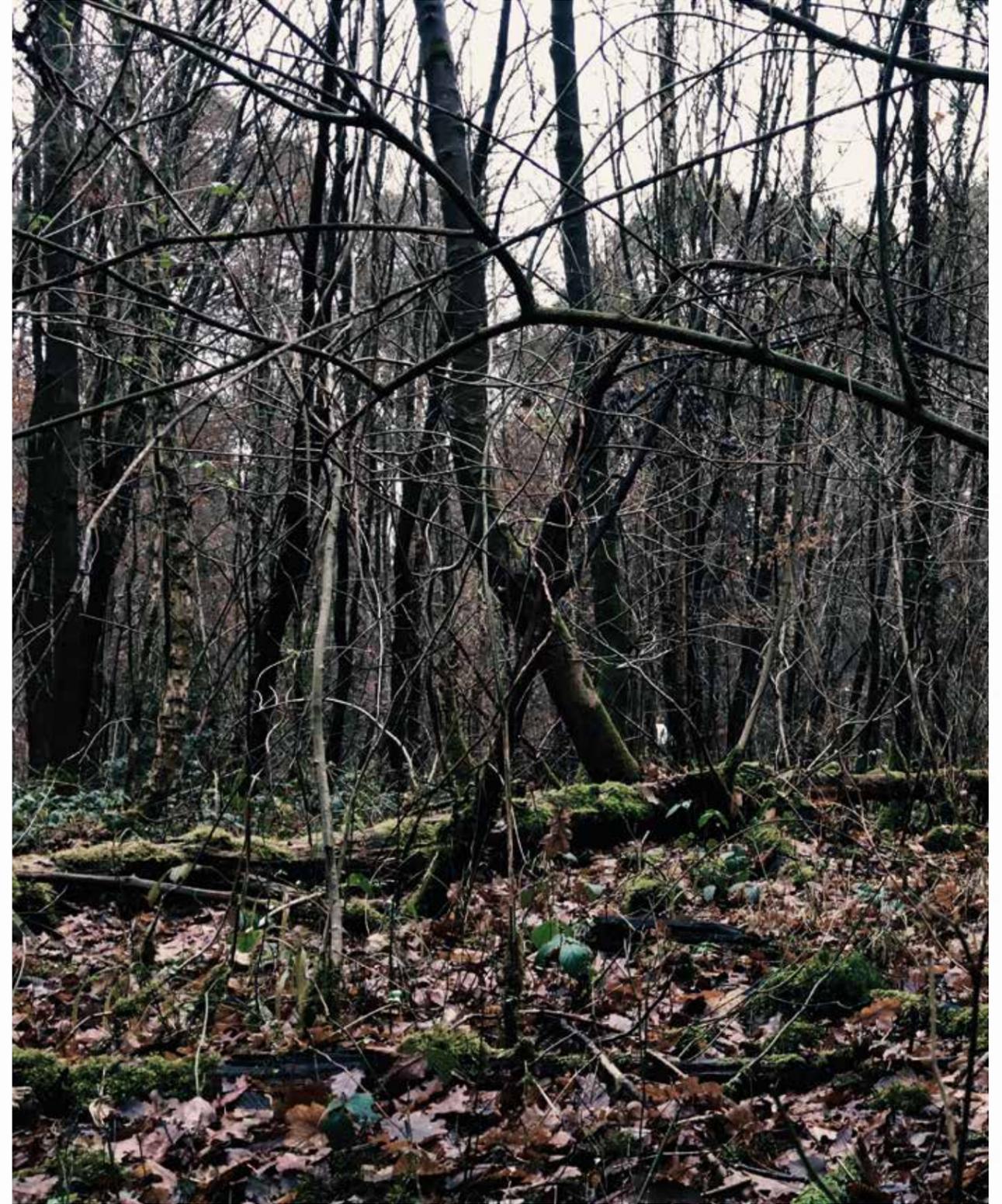
# L'ILLUSTRATION

JANVIER  
1937

LOUIS BASCHET, Codirecteur.

RENÉ BASCHET, Directeur.

GASTON SORBETS, Rédacteur en chef.



*Voir l'article et les autres photographies pages 4 et 5.*

EN ECOUTANT PARLER LES BELGES

LA-BELGIQUE DEVANT LA FRANCE

par LUDOVIC NAUDEAU

(Voir L'Illustration des 19 et 26 décembre 1936.)

Il serait difficile de définir avec une parfaite précision les intentions actuelles de la Belgique à l'égard de la France...

NÉERLANDISME, OUL GERMANISME, NON !

Comme il convient de ne pas laisser s'accroître dans l'esprit de nos lecteurs un malentendu dangereux qui fausserait tout le reste...

L'influence du clergé flamand nous est assurément défavorable, les prêtres s'imaginant qu'un peuple isolé de la langue française et enfermé dans son idiome local sera ainsi protégé...

En 1798, l'obligation du service militaire fut la cause principale de la guerre des paysans, cette insurrection au cours de laquelle les paysans flamands coururent aux armes pour n'être pas soldats...

Voilà pourquoi il a été si facile à des perfides de déterminer contre nous un courant de méfiance et d'impopularité. Ils ont représenté que la militarisation du peuple belge était tout simplement due aux machinations et aux exigences de l'impérialisme français...

Un diplomate qui ne veut pas être nommé me dit : « Les Belges répètent volontiers que, quoi qu'il adienne, la France, s'ils sont attaqués,

sera obligée de voler à leur secours pour se protéger. C'est vrai, certes, en ce qui concerne la Belgique elle-même. Mais ce n'est pas du tout aussi vrai en ce qui concerne le Congo...

UNE MENTALITÉ DE « NEUTRE »

Assurément, la grande masse des catholiques flamands ne se rallie pas encore aujourd'hui aux idéologies conçues par les outranciers du racisme néerlandais. Mais ceci est d'observation courante, dans tous les pays et dans tous les temps...

Mais, quand, prenant acte de ce qui précède, je demande si, tout compte fait, l'évolution marquée par le discours du roi a pu n'être qu'une manifestation passagère ou bien s'il faut décidément lui attribuer un caractère définitif...

Un caractère définitif ? Soit, mais alors comment concilier la théorie d'une politique exclusivement et intégralement belge avec le respect de tant d'instruments diplomatiques qui impliquent, au contraire, solidarité internationale...

La Belgique, disent en général nos informateurs, devra, dans les prochaines négociations internationales, s'efforcer de faire reconnaître un statut nouveau. Il lui sera nécessaire de voir reconstituer le covenant dans une forme à la fois plus acceptable et plus pratique pour elle...

Que pourrait être, pour des belligérants, le « droit de passage » à travers le territoire de pays voisins ? « Nous ne saurions, en ce qui nous concerne, consentir à ce que la Belgique devint, dans un conflit militaire auquel elle entendrait, autant que possible, demeurer étrangère, une base militaire pour l'un des belligérants, car celui-ci pourrait attirer ainsi sur nous les malheurs de la guerre. »

Quand la Belgique demande à être dorénavant garantie et non garante, elle estime pouvoir faire valoir des arguments parfaitement clairs et loyaux à l'appui de cette thèse. En augmentant ses forces défensives et en se mettant résolument en état de faire face à une agression, elle joue, dit-elle, tout le rôle que ses voisins peuvent raisonnablement attendre d'elle.

par la bouche du roi. En s'appuyant sur ce discours, le gouvernement belge voulait amener un des éléments les plus influents de la majorité parlementaire, la droite flamande et démocrate-chrétienne, à soutenir de ses votes un nouveau projet militaire, destiné à fournir les effectifs qu'exige la création d'une suffisante couverture. La Belgique a déjà, sous l'impulsion de M. Devèze, alors ministre de la Défense nationale, construit ce système de positions fortifiées, à la frontière de l'Est, face à l'Allemagne, qui prolonge, de manière plus ou moins adéquate, le système défensif français. Mais, jusqu'à présent, le problème des troupes de couverture subsistait. Le projet établi par une commission mixte suscitait, en ce qui concernait une prolongation importante de la durée du service actif, les objections des socialistes et surtout celles des catholiques flamands (ces antimilitaristes traditionnels). Afin de vaincre ces résistances, il fallut donner à la droite flamande, en compensation de l'approbation qu'elle accorderait au projet militaire, certaines promesses concordant avec ses tendances exposées plus haut et affirmant l'indépendance future de la politique belge à l'égard de toutes les puissances.

MAIS, ENFIN, OU EN SOMMES-NOUS ?

Quand je demande à des Belges ayant la compétence requise de me dire exactement où nous en sommes, que répondent-ils ?

D'après eux, tout reste existant, jusqu'à présent, dans les pactes et les accords qui lient formellement la Belgique : le pacte de la Société des Nations, le traité de Locarno (dont les obligations ont subsisté pour les signataires autres que l'Allemagne), l'accord anglo-franco-belge signé à Londres au mois de mars et l'accord franco-belge relatif aux contacts entre états-majors.

Mais, quand, prenant acte de ce qui précède, je demande si, tout compte fait, l'évolution marquée par le discours du roi a pu n'être qu'une manifestation passagère ou bien s'il faut décidément lui attribuer un caractère définitif, c'est à cette dernière interprétation que se rangent mes interlocuteurs.

Le pacte rhénan contenait une clause matresse : la démilitarisation de la rive gauche du Rhin, qui mettait entre la Belgique et l'Allemagne en armes un tampon de sécurité.

Le Diktat de Versailles (mais tous les traités de paix n'ont-ils pas été des Diktats ?) et le traité librement négocié de Locarno, a fait entrer ses troupes en Rhénanie. Les articles 42 et 43 du traité de Versailles, fondement du pacte rhénan, n'ont pas été respectés par l'Allemagne. Et les Anglais et les Français n'ont pas voulu ou pas pu exiger qu'ils le fussent. Ils ont cédé ! « Voilà le fait ! Il y a là une novation manifeste dont d'autres que nous, Belges, sont responsables. Des retranchements et des aérodromes ont été aménagés sur la rive gauche du Rhin, des casernes y ont été mises en état, des troupes d'assaut y ont été en grand nombre installées. L'armée allemande est désormais à nos portes. La zone démilitarisée, gage de notre sécurité, est devenue une poudrière. La Belgique se trouve donc dorénavant, beaucoup plus qu'hier, exposée à devoir intervenir militairement au profit de nos voisins du Sud. Ces responsabilités et ces risques dépassent ses moyens. »

Au temps du traité de Locarno, la puissance des anciens Alliés resplendissait encore ; c'était, semblait-il, une suprématie à l'abri de laquelle il ne pouvait y avoir que profit et honneur pour les Belges à vivre paisiblement. Cette situation, avec une rapidité stupéfiante, s'est transformée. « Nous voilà, disent-ils, contraints d'aborder des difficultés nouvelles avec un esprit nouveau. »

Disons encore que l'opinion belge, si on la considère globalement, est résolument opposée à tout communisme. Même dans les milieux wallons, francophiles d'une manière si constante, la crainte d'avoir à prendre parti pour la Russie soviétique a suscité, il faut le dire, de vives appréhensions. L'arrivée au pouvoir à Paris d'un gouvernement de Front populaire, n'existant qu'en raison du soutien communiste, a été certainement exploitée contre nous. Une propagande (d'autant plus insidieuse que ceux qui la font ne se rendent même pas compte du rôle qu'elle joue) a représenté que le pacte d'assistance

1870) un vaste écran de neutralité, rétrécissant pour l'agresseur le front d'offensive. Si elle est attaquée, elle défendra vigoureusement et de son mieux ses retranchements de la frontière, en attendant l'aide aussi rapide que possible que la France et l'Angleterre, dans leur propre intérêt, se hâteront de lui apporter.

Au point de vue de la sécurité de la France, l'essentiel n'est-il pas que la défense du territoire belge soit capable de faire efficacement obstacle à un envahisseur ? Dans la réalité des choses, rien n'est changé, si ce n'est que la puissance militaire de la Belgique, en se trouvant considérablement accrue, n'en sera que mieux capable de donner ce qu'en cas de besoin on espérait d'elle.

En dernière analyse, la Belgique ne veut pas se sentir contrainte à prendre part de son propre mouvement à des guerres au cours desquelles il pourrait advenir, si elle ne bougeait pas, que son propre territoire ne fût pas attaqué. Mais, en se tenant mieux prête que jamais à barrer la route à un envahisseur éventuel, elle estime qu'elle assumera une responsabilité suffisamment grande pour qu'on ne lui reproche pas de se réfugier dans une hontense inaction.

LA FORCE ! TOUJOURS LA FORCE !

Tout ceci est, encore une fois, une question de force. La force ! Toujours la force ! Parlons franc : la Belgique a assisté avec consternation à toute cette série d'événements qui ont marqué de manière si soudaine la reconstitution de la puissance éruptive des Allemands. Pendant un certain temps, elle avait cru être merveilleusement garantie par le traité de Locarno. Et puis, tout à coup, l'avènement d'Hitler, le réarmement germanique, l'impunité avec laquelle les Allemands ont pu violer le pacte rhénan et faire litière du traité de Versailles, tous ces coups audacieux lui ont donné le sentiment qu'elle s'était fourvoyée dans une situation périlleuse.

Le pacte rhénan contenait une clause matresse : la démilitarisation de la rive gauche du Rhin, qui mettait entre la Belgique et l'Allemagne en armes un tampon de sécurité.

Le Diktat de Versailles (mais tous les traités de paix n'ont-ils pas été des Diktats ?) et le traité librement négocié de Locarno, a fait entrer ses troupes en Rhénanie. Les articles 42 et 43 du traité de Versailles, fondement du pacte rhénan, n'ont pas été respectés par l'Allemagne. Et les Anglais et les Français n'ont pas voulu ou pas pu exiger qu'ils le fussent. Ils ont cédé ! « Voilà le fait ! Il y a là une novation manifeste dont d'autres que nous, Belges, sont responsables. Des retranchements et des aérodromes ont été aménagés sur la rive gauche du Rhin, des casernes y ont été mises en état, des troupes d'assaut y ont été en grand nombre installées. L'armée allemande est désormais à nos portes. La zone démilitarisée, gage de notre sécurité, est devenue une poudrière. La Belgique se trouve donc dorénavant, beaucoup plus qu'hier, exposée à devoir intervenir militairement au profit de nos voisins du Sud. Ces responsabilités et ces risques dépassent ses moyens. »

Au temps du traité de Locarno, la puissance des anciens Alliés resplendissait encore ; c'était, semblait-il, une suprématie à l'abri de laquelle il ne pouvait y avoir que profit et honneur pour les Belges à vivre paisiblement. Cette situation, avec une rapidité stupéfiante, s'est transformée. « Nous voilà, disent-ils, contraints d'aborder des difficultés nouvelles avec un esprit nouveau. »

Disons encore que l'opinion belge, si on la considère globalement, est résolument opposée à tout communisme. Même dans les milieux wallons, francophiles d'une manière si constante, la crainte d'avoir à prendre parti pour la Russie soviétique a suscité, il faut le dire, de vives appréhensions. L'arrivée au pouvoir à Paris d'un gouvernement de Front populaire, n'existant qu'en raison du soutien communiste, a été certainement exploitée contre nous. Une propagande (d'autant plus insidieuse que ceux qui la font ne se rendent même pas compte du rôle qu'elle joue) a représenté que le pacte d'assistance

mutuelle franco-soviétique finirait par entraîner la France, et par conséquent la Belgique, dans un conflit où celle-ci aurait la plus grande répugnance à prendre part.

Il n'y a aucun doute que le péril communiste a été, est encore un argument qu'on emploie pour nous faire tort parmi les crédules populations de la Flandre. Evoquant les souvenirs de 1793, on leur expose que des « hordes sauvages » pourraient bien, à l'improviste, franchir la frontière, exercer en Belgique leur brutalité et y répandre leurs théories de spoliation et d'impunité. « Et c'est pourquoi, me disait un flamingant du type ingénu, je suis d'avis que nous devons construire des retranchements aussi bien du côté de la France que du côté de l'Allemagne, car nous devons nous prémunir contre un aussi affreux péril. »

J'ai lieu de supposer que mon interlocuteur était sincère. Mais la voyez-vous, prise sur le vif dans ses résultats, cette manœuvre qui consiste partout, sous couleur de combattre le bolchevisme monstrueux, à préparer des situations tactiques dont l'armée d'une certaine puissance, le jour venu, profiterait ?

Tout cela ayant été considéré, il demeure en notre présence un reliquat d'idées dont l'analyse n'a pas été faite. Et on l'évoque quand on met à l'improviste nos amis belges en présence du dilemme que voici :

De deux choses l'une : si la guerre éclate, les Franco-Anglais seront vainqueurs ou ils seront vaincus. S'ils sont vainqueurs, vous demeurerez ce que vous êtes. S'ils sont vaincus, vous serez absorbés, quoi qu'il adienne, par l'Allemagne. Par conséquent, dans ce second cas, votre neutralité, si vous avez réussi à la sauvegarder jusqu'au bout, ne vous aura pas épargné la servitude. Et peut-être alors concevrez-vous l amer regret de n'avoir pas employé, en temps opportun, la force très considérable que, organisée rationnellement, votre population si dense eût pu fournir. Vous regretterez peut-être de n'avoir pas décidé d'apporter aux Alliés, quand il le fallait, cet appoint qui eût suffi, dans certaines circonstances, à changer le cours des événements. Agissants, vous auriez pu contribuer à sauver la liberté du monde... et la vôtre. Inertes, si les Alliés sont battus, il ne vous restera que le stérile regret d'avoir mérité votre destin.

Avouez, chers et grands amis, que, quand ce langage vous a été tenu, vous êtes tous, ou presque tous, demeurés silencieux et que le souvenir de l'épopée de 1914-1918 vous est soudainement réapparue. Une lumière a un instant éclairé vos prunelles et vous êtes descendus au fond de votre pensée. Certes, qui que vous soyez, Flamands ou Wallons, n'allez point voir dans la présente étude l'expression méprisable d'un sentiment de récrimination. Ce sentiment serait en tout cas étranger au caractère français. Nous avons toujours pensé que vous êtes bien libres d'agir comme bon vous semble, suivant les inspirations de votre conscience. Quoi qu'il adienne, nous avons, vous et nous, trop de grands morts à pleurer en commun pour que le souvenir de l'immense service que vous nous avez rendu en 1914 s'efface jamais de nos cœurs fidèles, nos cœurs de Français reconnaissants.

LES FRANÇAIS DEVANT LA BELGIQUE

Les Français, quand ils pensent à la Belgique, n'ont pas d'autre désir que de la voir libre, respectée, heureuse, unie, indivisible, sous la direction de sa monarchie constitutionnelle. Une Belgique fière de l'égalité absolue de ses deux peuples et de ses deux langues ; une Belgique magnanime, dédaignant les âpres concurrence racistes ; une Belgique multiple en ses facteurs, mais unique en son essence, suivant la belle parole prononcée par Edmond Picard il y a trente-neuf ans, telle serait la Belgique que nous souhaiterions pouvoir toujours contempler. Mais, quoi qu'elle décide, nous ne cesserons jamais de l'aimer et de l'admirer, parce qu'elle est la Belgique et que cela dit tout.

Nous n'avons été que trop amené, par la force des choses, à montrer quels facteurs dissocient les Belges. Il est temps d'indiquer ceux qui, malgré tout, les rapprochent. Flamands et Wallons se ressemblent en ceci qu'ils ont en commun un ardent amour de leur indépendance,

un courage vif et le même goût pour les œuvres de la solidarité sociale. Ils possèdent, sur un pied d'égalité, cette magnifique capitale bilingue où viennent se tempérer leurs outrances réciproques, où les colères abdiquent devant la suprématie de l'esprit. Est-elle wallonne ? Est-elle flamande ? Non ! Elle est belge.

Unis, les Belges le sont avant tout par cette admirable dynastie, aujourd'hui plus que centenaire, qui a derrière elle tout un passé de services et de grandeur. La Belgique, telle qu'elle est, est nécessaire au monde, et la monarchie est nécessaire à la Belgique, comme le symbole même de son unité. La dynastie belge a fourni et elle fournit encore aujourd'hui le modèle parfait de ce que doit être la monarchie constitutionnelle dans un peuple qui, comme de Brouckère l'écrivait déjà en 1853, a « pour caractère distinct son régime de libre discussion », dans un peuple qui, comme l'écrivait Pirenne en 1926, a la conviction qu'il est le peuple le plus libre de l'Europe. C'est avec ce même sentiment de liberté fraternelle que nous avons cru pouvoir parler de lui.

LUDOVIC NAUDEAU.

UN OFFICIER GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE L'AIR REÇOIT LA MÉDAILLE MILITAIRE

Pour la première fois, la Médaille militaire vient d'être conférée à un officier général de l'armée de l'air. Cette distinction rappelle à l'attention publique le général Barès, un des plus anciens pilotes de notre aviation militaire, l'homme qui eut aux heures les plus difficiles de la guerre, en tant que commandant de l'aéronautique au G. Q. G., la responsabilité de l'arme nouvelle.

La citation qui accompagne le décret soumis le 15 décembre à la signature de M. Albert Lebrun souligne heureusement que le général Barès, au cours de sa carrière, s'est imposé par « son expérience, sa dignité simple et sa grande bienveillance ».

A travers ces mots abstraits, tous ceux qui l'ont connu entre 1914 et 1918 évoqueront un général Barès aussi peu « aviateur » d'allure que possible, et cependant vrai pilote payant de sa personne, comme il fut un grand cavalier ; d'apparence nonchalante et lente, parce qu'il mettait son dynamisme dans ses décisions et ses obstinations plutôt que dans ses gestes ; très à l'aise derrière un bureau du « grand quartier », mais assez profondément soldat pour aller, lorsque ce fut nécessaire, prendre le commandement de régiments d'infanterie qu'il mena débonnairement à l'attaque, comme il le fit encore à l'attaque — en juin 1919 — une brigade d'infanterie tchécoslovaque.

Commandant de l'aéronautique au G. Q. G. pendant la guerre, après la guerre chef d'état-major général, puis inspecteur général de l'armée de l'air, le général Barès restera — dans l'histoire de l'aéronautique militaire — le chef qui conçut, imposa et organisa les premiers groupements importants d'escadrilles constitués non pour la coopération directe avec l'armée de terre, mais pour une action aérienne destinée à influencer les opérations. A Verdun et sur la Somme, en mai et en juillet 1916, ces groupements offensifs rétablirent ou affirmèrent la « maîtrise de l'air », condition des décisions militaires plus générales poursuivies par le commandement.

NOS SUPPLÉMENTS DE THÉÂTRE

Après la publication du roman de M<sup>me</sup> YVONNE SCHULTZ, Au fond d'un temple hindou, qui commence aujourd'hui et qui se terminera dans notre numéro du 9 janvier, La Petite Illustration reprendra la série de ses pièces de théâtre avec quelques-unes des dernières nouveautés de la saison : Christian, de M. YVAN NOË, au théâtre des Variétés ; Ma liberté, de M. DENYS AMIEL, au théâtre Saint-Georges ; Fric-Frac, de M. EDOUARD BOURDER, au théâtre de la Michodière, et la Naissance de Tristan, de M. GEORGES DELAQUYS, qui vient de créer avec un grand succès le théâtre de Monte Carlo.



Le général Barès.



La capitale espagnole « coiffée » des panaches de fumée des éclatements d'obus (vue de la Casa de Campo).

#### LES TENTATIVES DE MÉDIATION DANS LA GUERRE ESPAGNOLE

Après cinq mois, la guerre civile d'Espagne continue, mais en changeant sensiblement de caractère : elle est en effet une sorte de guerre internationale en champ clos où s'affrontent des volontaires communistes et antifascistes de tous les pays, soutenus par la Russie soviétique, et, d'autre part, les troupes du général Franco, elles aussi secrètement ravitaillées et appuyées par le concours qu'elles reçoivent d'Allemagne, d'Italie et du Portugal.

C'est dans ces conditions que la France et l'Angleterre ont pris l'initiative d'une proposition généreuse, qu'elles ont soumise aux autres gouvernements : celle d'une médiation qui mettrait fin à la lutte fratricide. Mais cette démarche n'a pas rencontré un accueil qui permette, pour l'instant, de lui donner suite, et les intéressés eux-mêmes, aussi bien à Burgos qu'à Valence, ne lui ont témoigné aucune sympathie.

En attendant des circonstances meilleures, le comité de Londres s'efforce de rendre plus effectif le contrôle afin de faire respecter le principe de la non-ingérence. Toutefois, les envois de volontaires allemands au général Franco n'ont pas été sans émouvoir les chancelleries, et l'Angleterre, en particulier, a fait connaître au chancelier Hitler quel sérieux danger il pouvait en résulter pour la paix.

A Genève, une session extraordinaire du Conseil de la Société des Nations s'est tenue pour exami-

ner la requête adressée par le gouvernement espagnol, en vertu de l'article 11 du pacte. Une résolution a été adoptée le 12 décembre, qui se borne à réaffirmer le devoir incombant à tout Etat de « respecter l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un autre Etat », et faisant confiance au comité de Londres.

Le Conseil a également exprimé sa sympathie pour la proposition franco-britannique de médiation et reconnu qu'une « action de caractère international et humanitaire est souhaitable dans le plus bref délai possible ». Mais cette résolution n'a rien d'une « recommandation », au sens où l'entend le pacte, et sa valeur est toute



Le mobilier des maisons évacuées est rassemblé sur les places.

morale. La Société des Nations, du point de vue juridique, s'est abstenue jusqu'à présent de prendre position dans le conflit espagnol, comme elle l'avait fait dans l'affaire de Mandchourie ou la guerre italo-éthiopienne.

Dans le domaine militaire, le mois de décembre se sera écoulé sans qu'aucun avantage essentiel ait été obtenu, semble-t-il, par l'un ou l'autre des antagonistes. Les nationalistes ont cherché à rendre plus méthodique leur investissement de la capitale, et les vifs combats qu'ils ont livrés au nord-ouest dans la région de Boadilla del Monte ont amélioré leurs positions dans ce secteur. Les fêtes de Noël ont apporté une trêve de quelques jours, mais dès le 26 l'activité reprenait et deux offensives étaient menées simultanément, l'une par les gouvernementaux, au sud, l'autre par les nationalistes, aux abords de la Casa de Campo.

Le déblaiement des ruines du « Théâtre comique » à Madrid, écrasé par les obus.



Le pont de Ségovie, dont les débris encombrant le lit du Manzanares ; au fond, le palais royal.



Les effets d'une bombe à l'entrée du métro, à la Puerta del Sol.

#### LE BOMBARDEMENT DE MADRID



Les aigles des Phalanges, commandées par le marquis de Zayas, défilent sur le quai de Palma de Majorque.

EN MARGE DE LA GUERRE D'ESPAGNE

## LES BALÉARES

Des techniciens de l'armée et de la politique soviétiques à Madrid et à Barcelone, des renforts allemands dans l'armée qui assiège Madrid, des Italiens aux Baléares... tels sont les trois points noirs de la situation outre-Pyrénées. Sur les deux premiers des informations ont été déjà données. Que faudrait-il penser du troisième ?

Singulier sort que celui de ces « îles de rêve », dont le nom n'éveillait guère dans l'esprit — en ces dernières années, du moins — que des images enchanteuses, celles d'un éden pour touristes, d'un petit paradis terrestre, où régnait la douceur de vivre, et desquelles les événements et les déchaînements d'appétits issus de la guerre fratricide où s'affrontent les deux Espagnes ne font plus qu'une base stratégique, d'une importance capitale, qui, de la mer Latine, commande les vieilles routes maritimes et les routes nouvelles de l'air. Point crucial, à la vérité, de la politique des peuples, où il faut éviter que ne se heurtent comme il arriva jadis les intérêts économiques et militaires opposés de grandes puissances rivales.

En effet, sans remonter jusqu'à Magon (1),

(1) Qui, selon la tradition, fonda Port-Mahon, devenu par déformation Port-Mahon, aujourd'hui capitale de Minorque.



Les principales lignes de communication dans le bassin occidental de la Méditerranée.

l'amiral carthaginois qui en fit un nid de corsaires dans la guérilla qu'il mena contre la flotte marchande de Rome, dont il harcelait les convois, ce n'est point la première fois que Minorque, Majorque, Iviça jouent un rôle de premier plan aux fastes méditerranéens.

Rôle qui s'avéra notamment considérable à trois reprises, lors des luttes anglo-ibériques du dix-huitième siècle, où la mainmise par les Anglais sur la Sardaigne et sur Minorque leur permit, au cours de la guerre dite de la Succession d'Espagne, un blocus étroit, rigoureux de nos côtes méridionales et des débarquements faciles tant à Sète, à Toulon qu'à Agde ; tandis que, pour rompre ce blocus, nous devions par deux fois enlever Minorque : de vive force pendant la guerre de Sept ans et pendant la guerre d'Amérique.

Epoque où la France avait le plus fier souci de ses destinées maritimes, si l'on en juge par l'enthousiasme délirant, la fierté joyeuse qui, en 1756, accueillirent la double victoire du maréchal de Richelieu et de l'escadre commandée par l'amiral Roland-Michel-Henri de La Galissonnière ; victoire qui entraîna la chute de... « ce Port-Mahon redoutable, plus redoutable que Gibraltar, de cette citadelle imprenable, fortifiée depuis quarante ans avec les soins les plus jaloux, centre et instrument décisif de la domination anglaise ».

Liesse générale qui n'eut d'égale que la colère britannique, si bien que les ministres anglais, pour calmer l'ire populaire, durent faire passer en cour martiale et fusiller l'amiral Bing, « coupable d'avoir été vaincu ! » tandis qu'au trésor culinaire et gastronomique français s'ajoutait — seule conquête durable — l'incomparable mayonnaise (1).

Redevenues terres définitivement espagnoles à la suite du traité d'Amiens du 27 mars 1802, les Baléares ne devaient plus jouer qu'un rôle presque effacé pendant tout le dix-neuvième siècle, du fait que les seules grandes puissances navales méditerranéennes d'alors, la France et l'Angleterre, avaient cessé de se combattre.

Et, même dans les derniers conflits européens, ou coloniaux, comme l'Espagne avait su garder une neutralité officielle, tout au plus s'y pratiquait-il, plus ou moins « sous le manteau », une intensive contrebande d'armes, alors que tels belligérants y trouvaient un centre propice de ravitaillement clandestin.

Aussi, fussent-elles demeurées longtemps encore sans histoire — car la faible puissance militaire et maritime de Madrid n'éveillait aucune inquiétude chez les autres puissances riveraines ou « présentes » de la mer latine — si la guerre civile qui ravage la Péninsule n'avait fait se manifester d'indéniables convoitises.

Le « morceau » vaut, certes, la peine que prendrait, pour se l'adjuger, celui qui en aurait l'audace, à la faveur de l'épuisement des gouvernements de Burgos, de Valence ou de Barcelone.

Outre que — situé sur le flanc de la côte orientale d'Espagne — l'archipel commande justement ces deux ports « gouvernementaux », dont il ne se trouve séparé que par un bras d'eau, large à peine de 180 kilomètres (lequel peut être traversé en trois quarts d'heure par des avions, et en trois heures, environ, par certains navires de guerre), la nature l'a mis à l'affût, le long du canal ibérique, de tout le trafic maritime de Marseille, de Sète, de Port-Vendres vers Oran et vers l'Atlantique. Situation géographique qui lui permet, également, de surveiller les routes marines qui relient Marseille à Alger, à Philippeville et à Bône, celles de Gênes à Gibraltar comme celles de Gibraltar à Malte.

Faut-il ajouter que, placées à la hauteur de la Sardaigne, les Baléares n'en sont guère qu'à une heure et demie de vol, soit 350 kilomètres ?

Ces avantages stratégiques hors de pair s'accroissent encore du fait que ces îles fortunées

(1) Ou « mahonnaise », qui fut « composée » sous les remparts de Port-Mahon par le « chef » du maréchal de Richelieu.

comportent de bonnes rades naturelles, propices aux bâtiments de guerre.

La base de Palma à Majorque, celle de Port-Mahon à Minorque peuvent, en particulier, servir constamment de bases excellentes, d'abri et de ravitaillement, pour les croiseurs, les torpilleurs, les sous-marins, les hydravions, alors que l'intérieur des terres, dont la population atteint 320.000 habitants, offre d'intéressantes ressources au point de vue alimentaire et de vastes possibilités de stockage pour le matériel.

Enfin, depuis plus de deux siècles, Port-Mahon a toujours été une place de guerre importante, dont le port, étroit à coup sûr, mais merveilleusement abrité et défilé des vues du large, serait un point d'appui idéal pour de rapides bâtiments, de moyen et de petit tonnage, et surtout pour des sous-marins, d'autant qu'il est protégé par un système, point négligeable, de fortifications solides, construites en fin du siècle dernier, ouvrages peut-être un peu vétustes, mais que des batteries modernes de très gros calibre s'en vinent, récemment encore, renforcer.

Sans doute, l'Espagne ne peut accepter, officiellement, de bon gré, qu'une autre puissance européenne s'établisse aux Baléares. Elle ne saurait abandonner, sans élever de protestations, un territoire foncièrement et racialement ibérique. Mais il est des services rendus, quand la maison brûle, qui se paient, quand les pompiers ont fait leur œuvre, de la cession d'une annexe.

Et, d'autre part, les Alliés ne forcèrent-ils pas, quelque peu, la main des Grecs, il y a vingt ans, à Corfou et à Salonique ? Corfou qu'un tour de passe-passe devait, quelques années plus tard, inféoder « provisoirement » à la monarchie italienne. Et l'exemple de l'Angleterre, qui garde, depuis un peu plus de deux siècles, la très andalouse Gibraltar, lambeau de patrie espagnole, peut tenter des imitateurs.

On peut affirmer, toutefois, que, si des convoitises sérieuses se manifestent désormais alentour des Baléares, elles ne sont point de source anglaise. L'Empire britannique, mieux qu'un autre, connaît le prix de l'archipel ; mais il estime suffisantes les bases — occidentales du moins — qu'il tient en Méditerranée... dont les deux « goulots » de cette mer. Et sa mainmise sur lesdites îles ne lui procurerait guère, qu'un poste d'observation supplémentaire qui coûterait cher à protéger, alors que pareille « saisie » risquerait de lui mettre à dos un certain nombre d'autres puissances qu'il se soucie peu d'inquiéter.

De persistantes informations, d'origine soviétique peut-être, prétaient récemment à l'Allemagne des visées précises sur Minorque, sur Majorque et sur Iviça, « réclamées comme monnaie d'échange contre une aide plus efficace du gouvernement du Reich au gouvernement de Franco ». Rumeurs certainement tendancieuses.

Malgré la présence avérée d'une force navale germanique relativement considérable au large des côtes d'Espagne, présence qu'est loin de justifier la protection des intérêts du Reich dans la Péninsule, celui-ci ne pourrait songer, en période d'hostilités, à défendre une telle base lointaine, non plus qu'à la ravitailler... à moins d'y avoir le concours et l'appui permanents d'une grande puissance navale d'essence méditerranéenne.

Et c'est ainsi que la logique nous donne à penser qu'il n'y aurait que l'Italie qui pût avoir un intérêt direct et évident à disposer de bases navales et aériennes dans l'archipel baléaire... bases qui — s'ajoutant au réseau de celles des côtes de Sardaigne et de Sicile — lui permettraient de contrôler efficacement tout le bassin occidental de cette mer latine qu'elle veut sienne ; comme elle s'est mise à contrôler, avec quelle maîtrise efficace, les débouchés et les passages de tout le bassin oriental.

Or, des renseignements dignes de foi ne nous ont-ils pas révélé l'influence prise par l'Italie, dans la zone de Palma entre autres, au cours de ces dernières semaines, à la faveur du conflit qui se prolonge en terre d'Espagne ? Et la création de phalanges et d'une légion étrangère, où les Italiens commanderaient et se trouveraient en majorité, ne donne-t-elle pas à réfléchir ? Et le comte Rossi, chef des fascistes italiens, n'ordonne-t-il et

n'agit-il pas comme s'il était effectivement le gouverneur de Majorque ?

Etat de choses lourd, à vrai dire, de conséquences pour la France, qui n'a jamais eu de visées sur ces îles qu'elle conquiert jadis, pour les rendre à l'Espagne.

JEAN D'AGRAIVES.

Depuis qu'a été tracé l'aperçu qu'on vient de lire sur le rôle des Baléares au cours des derniers siècles et sur leur position géographique, l'Angleterre s'est émue de son côté du débarquement de volontaires italiens à Majorque et à Iviça.

Mais à l'une des dernières séances de la Chambre des communes M. Eden, interrogé, a répondu que l'assurance qu'aucune modification ne serait apportée au statut des îles Baléares lui avait été donnée oralement par le gouvernement italien :

« Le chargé d'affaires de Sa Majesté à Rome a informé le ministre des Affaires étrangères d'Italie que toutes modifications au *statu quo* des Baléares seraient envisagées par le gouvernement de Sa Majesté avec beaucoup d'inquiétude. En prenant note de ce point, le comte Ciano a donné à notre chargé d'affaires l'assurance que le gouvernement italien n'avait, ni avant ni depuis la révolution espagnole, ouvert de négociations avec le général Franco par lesquelles le statut de la Méditerranée pût être affecté et que ce gouvernement n'avait nullement l'intention d'engager à l'avenir de telles négociations. Cela a été confirmé à l'attaché naval britannique par le ministre de la Marine d'Italie, et l'ambassadeur d'Italie m'a donné de semblables assurances. »

Au surplus, nous pouvons redire ici que la présence, en permanence, de troupes allemandes au centre de l'Espagne et de troupes soviétiques sur le littoral méditerranéen de la Péninsule constituerait, certes, une gêne, sinon une menace tout aussi intolérables.

## LA QUESTION D'ALEXANDRETTE

Le Conseil de la Société des Nations a profité de la session extraordinaire qu'il a dû tenir à Genève à propos des affaires d'Espagne pour examiner la réclamation dont il était saisi, de la part de la Turquie, au sujet du sandjak d'Alexandrette. Ce litige est une conséquence du traité franco-syrien du 9 septembre dernier. Il a été soulevé d'une façon quelque peu imprévue par le gouvernement d'Ankara, mais, s'il met en opposition les points de vue de la France et de la Turquie, il frustre se hâter de dire qu'il n'a en rien porté atteinte aux excellentes relations entre les deux pays. Le gouvernement turc, comme il l'avait déjà fait dans l'affaire des Détroits, s'est adressé à la Société des Nations, selon la procédure la plus régulière, et les négociations qui sont en cours doivent amener une solution agréée par les deux parties.

Dans l'actuelle division administrative des Etats du Levant sous mandat français, le sandjak d'Alexandrette fait partie du vilayet d'Alep, qui est lui-même une dépendance de l'Etat de Syrie, mais il jouit d'une large autonomie, que justifie sa situation spéciale. Ce territoire, de 4.700 kilomètres carrés et de 220.000 habitants environ, contient en effet une très forte proportion de Turcs : plus de 80.000 contre 90.000 Arabes et quelque 25.000 Arméniens, le reste étant composé de Kurdes, de Circassiens et de divers. La ville d'Alexandrette avait été occupée dès 1918, une vingtaine de jours après la signature de l'armistice de Moukros, par des forces militaires françaises, mais la Turquie continuait à en revendiquer la possession, et ce fut seulement l'accord franco-turc du 20 octobre 1921 qui consacra son rattachement officiel au vilayet d'Alep dont elle a, depuis, suivi le sort. Le traité de Lausanne, en 1923, régla la délimitation des frontières sans rien changer à ce qui avait pu être stipulé par ailleurs quant aux garanties à accorder aux minorités. C'est ainsi que des délégués turcs siégeaient auprès du gouvernement et qu'un certain nombre de postes administratifs étaient confiés aux Turcs. Ce système a fonctionné pendant quatorze ans d'une façon à peu près satisfaisante, mais non point toutefois sans empêcher complètement les éléments nationalistes turcs d'élever les protestations habituelles des minorités ethniques en ce qui concerne, notamment, l'enseignement, la langue, la justice ou l'application du régime fiscal.

Lorsque la France a entrepris de négocier avec la Syrie un traité analogue à celui que l'Angleterre a conclu avec l'Irak, elle avait pris soin de

préciser que, dans ce traité, l'autonomie dont bénéficiait déjà le sandjak d'Alexandrette serait respectée. C'est ce que le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Vienot, avait répondu, en septembre dernier, à Genève, à une question du ministre turc, M. Rustu Aras : « Les engagements que la France a contractés envers la Turquie au sujet du sandjak d'Alexandrette, lui avait-il dit, seront opposables à la Syrie dès que celle-ci sera née à l'indépendance et dotée de la souveraineté : héritière de la puissance mandataire, elle succédera aux charges comme aux avantages que l'opération comporte. » De fait, il était prévu que le sandjak élirait des députés locaux dont une partie siégerait au parlement syrien tandis que l'autre constituerait le gouvernement autonome du sandjak, celui-ci restant, bien entendu, soumis à l'autorité syrienne.

C'est ce dernier point que le gouvernement d'Ankara se refuse, apparemment, à admettre aujourd'hui. Il plaide, d'une part, que, si le mandat couvrait à l'origine la Syrie et le Liban, nulle mention n'y était faite d'Alexandrette et d'Antioche et que, d'autre part, le régime du mandat cessant, Alexandrette et Antioche doivent recouvrer leur indépendance, sous peine de manquer à l'accord d'octobre 1921.

Rien de plus naturel que l'intérêt qu'attache la Turquie au sort du sandjak et à la protection



Le sandjak d'Alexandrette.

de ses ressortissants, pour lesquels elle redoute les persécutions du panarabisme dès que la France ne sera plus là. Nous serions tout disposés à lui donner satisfaction, mais sans trahir pour cela les droits de l'Etat syrien. Octroyer l'indépendance complète au sandjak d'Alexandrette, ce serait démembrer la Syrie. Même si nous le voulions, nous n'aurions pas la possibilité de le faire, car la question n'est pas de notre ressort. C'est de la Société des Nations que nous avons reçu notre mandat : c'est la Société des Nations seule qui serait en mesure de modifier le statut territorial des anciens Etats sous mandat. Il convient d'ajouter aussitôt que la Syrie n'acceptera jamais d'être dépossédée d'Alexandrette, qui constitue son débouché sur la mer.

L'affaire s'est compliquée à la suite des désordres qui ont éclaté dans le sandjak le 15 novembre, jour des élections syriennes, entre Arabes et Turcs. Ils ont pris une gravité suffisante pour que l'état de siège fût décrété et que des renforts de troupes françaises fussent envoyés. La Turquie a protesté à Genève contre ce déploiement de forces et réclame le retrait de nos effectifs, auxquels elle suggérerait de substituer un contingent de gendarmerie neutre, sous la direction effective d'un commissaire de la Société des Nations. Finalement, un compromis est intervenu. Trois observateurs neutres, un Norvégien, un Néerlandais et un Suisse, se rendront dans le sandjak pour y suivre les événements et renseigner le Conseil. Dès leur arrivée, les effectifs français seront ramenés à leur niveau normal. La mission des observateurs devra être terminée, au plus tard, fin janvier. A ce moment-là seulement le Conseil examinera la question au fond, en espérant que, dans l'intervalle, un terrain d'entente aura été trouvé par les trois pays intéressés : France, Turquie et Syrie. La France, d'autre part, pour manifester son désir de conciliation, a promis de ne pas procéder à la ratification du traité syrien tant que l'affaire ne sera pas revenue devant le Conseil. — R. L.

## POLITIQUE ET DIPLOMATIE

## LES RELATIONS FRANCO-ROUMAINES

M. Antonesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, vient de faire, à la mi-décembre, un séjour à Paris, au cours duquel il s'est longuement entretenu avec M. Yvon Delbos ainsi qu'avec le président du Conseil et diverses autres personnalités gouvernementales. Depuis le remaniement du ministère roumain, le 29 août dernier, et l'éviction de M. Titulesco, on pouvait se demander si le gouvernement de Bucarest ne s'orientait pas dans une voie qui l'éloignait de son amitié avec la France. M. Antonesco, successeur de M. Titulesco, a tenu à dissiper cette impression. Nul n'était mieux qualifié pour cela, car il est connu, depuis de longues années, pour ses sympathies à l'égard de notre pays. Ce qui a pu inquiéter la Roumanie, ce sont les aventures où risquait de l'entraîner par contre-coup l'alliance franco-soviétique. Le communiqué publié à l'issue des conversations franco-roumaines insiste sur la parfaite identité de vues qui s'y est manifestée et sur l'harmonie des relations non seulement entre la France et la Roumanie, mais entre la France et la Petite-Entente. Il affirme une collaboration qui se continuera étroitement dans le domaine politique comme dans l'ordre économique. Il ne fournit toutefois aucune précision sur les sujets qui ont été traités ou sur les décisions qui ont été prises. C'est qu'il ne semble pas qu'aucune conclusion pratique résulte de cet échange d'idées. Le maintien de la paix européenne est le but commun de la France comme de la Petite-Entente. Mais dans la confusion actuelle des rapports internationaux il est assez difficile de concilier certaines obligations d'assistance, compliquées encore par la situation particulière de la Pologne et de la Russie. Chacun veut accroître sa sécurité, mais nul ne veut augmenter ses risques. Aussi bien les problèmes de l'Europe centrale et orientale resteront-ils en suspens tant que ceux de l'Europe occidentale n'auront pas été réglés, si jamais ils le sont.

## LA LIBÉRATION DE CHANG KAI CHEK

Le chef du gouvernement de Nankin, Chang Kai Chek, retenu prisonnier, dans les conditions que l'on sait, depuis le 12 décembre, à Sian Fou, dans le Chen Si, par le maréchal Tchang Hsue Liang, a été libéré le jour de Noël et a regagné en avion son quartier général de Loyang. Les opérations militaires ont, de ce fait, été suspendues. Tel est l'épilogue d'une sédition qui demeure malgré tout assez obscure. Tchang Hsue Liang aurait accepté de remettre son armée sous le commandement de Yen Chi Chan, le chef du Chen Si, et de partir en exil pour l'Europe, en échange d'une somme très importante pour le dédommager de ses « dépenses militaires ». La querelle, affirme-t-on, aurait été la conséquence d'un « malentendu » et du détournement par un subalterne de la solde destinée aux troupes. La seule chose certaine, c'est que le gouvernement de Nankin, un instant menacé, a repris la situation en main, que le conflit avec le Japon est évité et que la lutte contre le communisme continuera en Chine. — R. L.

## FAITS DE LA SEMAINE

— Sur l'initiative de la Société des Gens de lettres, le ministre de l'Éducation nationale, M. Jean Zay, a accordé une pension d'honneur au grand romancier J.-H. Rosny aîné pour son œuvre littéraire, philosophique et scientifique.

— Etienne Clémentel, ancien ministre, ancien sénateur, qui s'était retiré de la vie parlementaire en 1935, est décédé le 26 décembre dans sa propriété du Puy-de-Dôme. Ministre pour la première fois en 1905 dans le cabinet Rouvier, où il détenait le portefeuille des Colonies, Etienne Clémentel l'avait été pour la dernière fois en 1924 dans le cabinet Herriot, où il avait le portefeuille des Finances.

— Le colonel général von Seeckt, le réorganisateur de la Reichswehr et l'un des principaux reconstruc-teurs de l'armée allemande, est mort à Berlin le 27 décembre, dans sa soixante-dixième année.

— A l'Exposition de 1937, le ministre de l'Agriculture, M. Georges Monnet, a posé la première pierre du pavillon des Vins de France, le 23 décembre, et, le lendemain, en présence d'un représentant du ministre du Travail, procédait à la même cérémonie pour le pavillon de la Coopération.

— Dans le port de Massaouah, une explosion s'est produite à bord du vapeur italien *Cesare Battisti*, faisant parmi l'équipage et les passagers 26 morts et une centaine de blessés.



Plan du lac du Sautet dans le bassin du Drac.

## UN OUVRAGE CYCLOPÉEN

## LE BARRAGE DU SAUTET

De tous les grands ouvrages hydroélectriques essayés depuis douze ans à travers les régions montagneuses de la France, il n'en est peut-être pas de plus pittoresque, offrant une physionomie plus exceptionnelle que le barrage du Sautet, édifié sur le Drac, affluent torrentiel de l'Isère. C'est qu'aussi la nature a libéralement comblé le vœu des hommes et que deux sites semblables à celui du cañon du Sautet ne se trouvent sans doute pas en France. D'une sauvagerie rare, d'une réelle difficulté d'accès, ce cañon devait, en effet, demeurer inconnu jusqu'en 1921, tout au moins dans sa partie aval. A cette époque, le hasard d'une étude d'aménagement du Drac révéla qu'il offrait, de par sa configuration géographique, une extraordinaire prédisposition à la construction économique d'un barrage à grande hauteur. Dominé en amont par une longue et large cuvette susceptible de permettre la formation d'un vaste lac artificiel, il s'étendait ensuite sur 1 kilomètre de longueur et 200 mètres de profondeur, formant un couloir des plus étroits, quelques mètres seulement de largeur à la base. Les conditions étant optima à tous égards, les techniciens furent sans hésitation. Là où s'amorçait le cañon s'élevait un barrage; le premier d'une série qui, jusqu'au confluent du Drac avec l'Isère, utiliseraient les eaux du torrent.

Malgré les dispositions naturelles favorables, les travaux furent difficiles. Le souci de la sécurité primant tous les autres, il était nécessaire de

reconnaître, préalablement à toute amorcée d'ouvrage et même à toute mise au point d'un plan définitif, la composition de la masse rocheuse. Également, il convenait de s'assurer de l'étanchéité de la cuvette devant former le lac artificiel. Une faille dans la roche et le barrage céderait à la pression des eaux. Une fissure dans la cuvette et celle-ci se transformerait en tonneau des Danaïdes.

Durant près de dix ans recherches et expériences se succédèrent. Des galeries souterraines de près de 500 mètres de longueur au total permirent de constater la parfaite solidité des parois et l'absence de toute fissure de la cuvette. Rassurés sur ce double point, les ingénieurs passèrent du plan de l'expérimentation à celui de la réalisation.

Le barrage à élever devait permettre la création d'un lac de 350 hectares de superficie et d'une capacité totale de 130 millions de mètres cubes d'eau, dont 100 millions de mètres cubes utilisables. La hauteur du barrage atteindrait 126 mètres et sa largeur à la crête, 80 mètres. L'ouvrage affecterait la forme d'un V. A sa base, en aval, serait construite l'usine génératrice, placée en travers de la gorge et dont une partie reposerait sur un pont, l'autre partie étant souterraine. Pour y accéder un puits nanti d'ascenseurs serait construit à l'intérieur de la masse rocheuse. Enfin, la puissance installée de la centrale devant être de 67.500 kilowatts, la production annuelle pourrait atteindre 175 millions de kilowatts-heure bruts.

Ce programme fut réalisé point par point après sept ans de travaux. Seules intervinrent des modifications dans la forme à donner au barrage ainsi que dans la détermination de son assise et de sa fixation aux parois du cañon.

La première opération, classique en la matière, consista à mettre à sec le lit du Drac sur toute la longueur nécessaire aux travaux. Une galerie de 380 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur fut donc creusée sur la rive droite du torrent, un batardeau assurant la déviation. Cette mise à sec effectuée, la construction du socle du barrage fut amorcée. Sa longueur, qui représente la largeur de l'ouvrage à la base, fut fixée à 75 mètres. Sur ce socle, d'une hauteur de 30 mètres, le béton fut ensuite réparti par épaisseurs décroissantes jusqu'à la crête. En fait, si par sa base le barrage



Coupe en travers des installations hydroélectriques du Sautet vues d'aval.



Le pont, le barrage et la sortie d'eau de la centrale hydroélectrique.

## L'OUVRAGE CYCLOPÉEN DU SAUTET

Phot. J. Clair-Guyot.



Le lac artificiel en période de crue.

Le barrage et le bâtiment de commande — en haut et à droite — tels qu'on les aperçoit de l'extrémité du pont sur la rive droite du Drac.  
DEUX ASPECTS IMPRESSIONNANTS DU PLAN D'EAU EN AMONT DU BARRAGE DU SAUTET

Photographies J. Clair-Guyot.

appartient au type des barrages-poids, par le dessin et la forme de sa partie supérieure, de sa partie utile, il est de la famille des barrages-voûtes. Si ces derniers sont de conception plus audacieuse, par contre combien sont-ils plus élégants et témoignent-ils mieux de la science de l'ingénieur !

A l'intérieur de la masse bétonnée, une chambre d'auscultation fut aménagée. Le rôle de ce laboratoire interne est de permettre à tout instant le relevé des mesures de pression hydrostatique, de température et de tension du béton ; ces dernières mesures étant des plus importantes, car le béton n'est pas un matériau inerte, mais un matériau vivant qui travaille et réagit sans cesse. Aussi vingt postes de détection répartis à des niveaux différents et reliés par tubes à la chambre d'auscultation ont-ils été installés dans le barrage.

Pour assurer en cas de crue l'évacuation des eaux, tout un système de vidange fut édifié. Ce système emprunte deux galeries prenant naissance dans un double entonnoir et susceptibles de faire face à un débit maximum de 1.600 mètres cubes par seconde. Ce débit est le double de tous ceux qui ont pu être enregistrés même en période des plus fortes crues. Il est donc calculé très largement.

Toutefois, pour assurer la vidange complète du lac artificiel, une seconde installation empruntant la galerie de déviation du Drac construite pour permettre l'édification du barrage fut également réalisée.

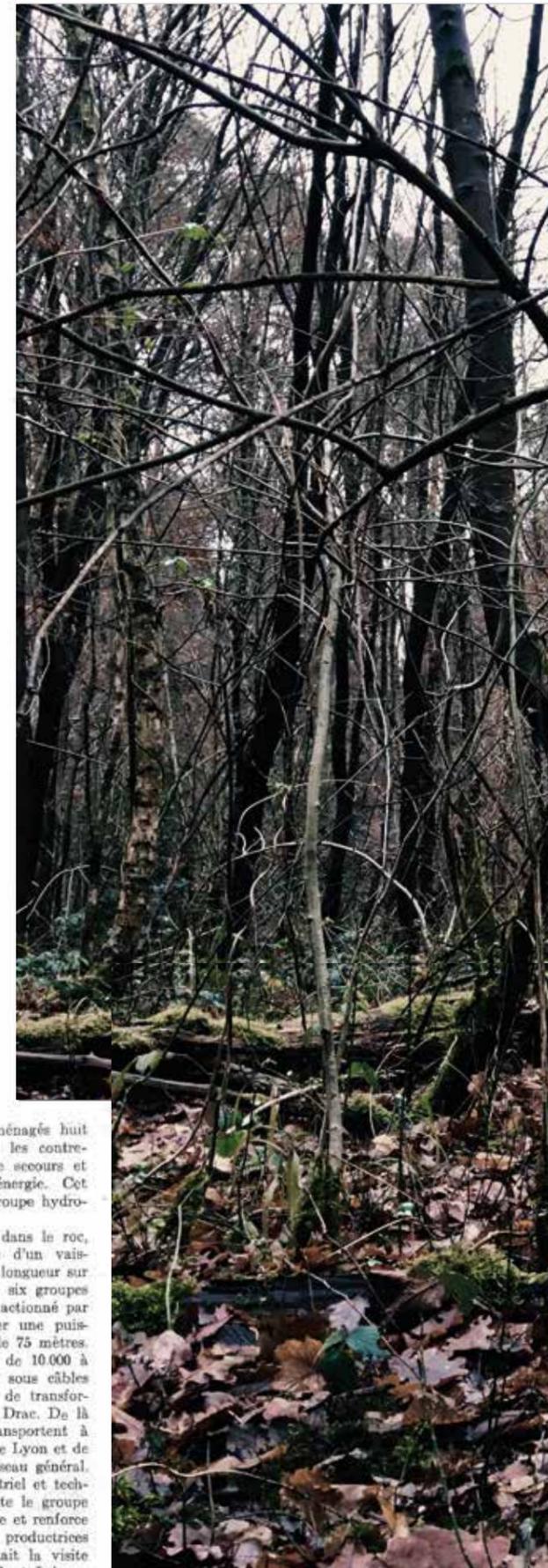
Quant à la prise d'eau destinée à l'alimentation de l'usine, elle est située dans la paroi rocheuse de la rive gauche et s'amorce à 30 mètres en amont du barrage. Elle comporte deux conduites forcées, capables de débiter chacune 45 mètres cubes par seconde. Des vannes permettent de régulariser la venue de l'eau et, en cas de nécessité, d'obstruer complètement les conduites forcées. Dans ce cas, l'opération — ne souffrant aucun retard — est effectuée automatiquement.

L'accès du barrage à l'usine, placée en aval et en contre-bas, est assuré par un puits d'une hauteur de 130 mètres et d'une largeur de 4 mètres dans lequel circulent deux ascenseurs. En outre, dans le revêtement de béton du puits, sont aménagés huit alvéoles dans lesquels sont installés les contrepoids des ascenseurs, les échelles de secours et les câbles armés de transport d'énergie. Cet ensemble est une des curiosités du groupe hydroélectrique du Sautet.

Construite partie sur pont, partie dans le roc, l'usine génératrice affecte la forme d'un vaisseau en béton armé de 50 mètres de longueur sur 25 mètres de largeur. Elle comporte six groupes constitués chacun par un alternateur actionné par deux turbines susceptibles de donner une puissance de 13.000 CV sous une chute de 75 mètres.

Produit sous une tension variable de 10.000 à 11.000 volts, le courant est envoyé sous câbles armés par le puits d'accès au poste de transformation situé sur la rive gauche du Drac. De là les lignes de haute tension le transportent à 150.000 et 220.000 volts en direction de Lyon et de Paris après interconnexion avec le réseau général.

C'est donc bien un ensemble industriel et technique de premier ordre que représente le groupe hydroélectrique du Sautet. Il complète et renforce la gamme des grandes installations productrices d'énergie. A tous les titres il méritait la visite d'étude et d'inauguration que M. Albert Lebrun, président de la République, lui a faite en août dernier au cours de son voyage dans le Dauphiné.



Le puits, noyé dans une masse rocheuse de plus de 100 mètres de hauteur, donnant accès à la centrale (dont on voit, au-dessous, une salle souterraine).

Mais les ingénieurs n'entendent pas s'en tenir à une utilisation partielle des eaux du Drac. En effet, entre l'embouchure du torrent dans l'Isère à l'altitude de 205 mètres et le niveau supérieur de la retenue du Sautet situé à la cote 765 mètres, il y a une dénivellation de 560 mètres répartie sur une longueur de 75 kilomètres. Les calculs les plus serrés permettent, sur ces bases chiffrées, d'utiliser onze fois le flot du Drac, c'est-à-dire d'aménager onze chutes d'eau avec équipement de centrales hydroélectriques. A l'heure présente, trois de ces chutes sont en exploitation. Quand l'ensemble sera installé, la production brute de la totalité des usines atteindra 800 millions de kilowatts-heure pour une puissance installée de l'ordre de 300.000 kilowatts.

Comment ne pas remarquer ici que dans cette répétition d'utilisation de l'énergie hydraulique résident à la fois la force et la faiblesse de l'industrie hydroélectrique ? La force, car la même matière mise en œuvre est susceptible d'autant de productions de courant qu'il y a de centrales pour en obtenir. La faiblesse, car il est bien évident que les périodes de sécheresse entraînent le ralentissement et quelquefois même l'arrêt des usines. Durant les époques d'activité réduite, les capitaux ne travaillent plus alors à leur rythme normal, leur amortissement s'effectue plus lentement.

Toutefois, et malgré cette infériorité relative, il n'en demeure pas moins que, sauf pour les régions non accidentées et pour celles où existent des charbonnages, l'énergie hydroélectrique est appelée, à plus ou moins bref délai, à supplanter l'énergie d'origine thermique. A cet égard aucun doute n'est permis, et, pour les régions pyrénéennes, alpines et du Massif central, l'expérience confirme cette prévision.

R. CHENEVIER.



Vue cavalière du château de Nozeroy, d'après un dessin original déposé aux archives d'Arlay (xvi<sup>e</sup> siècle).  
Reconstitution inédite de M. J. Villet.

#### A PROPOS D'UN MARIAGE ROYAL

#### LE BERCEAU FRANC-COMTOIS DES ORANGE-NASSAU

Quand, le 7 janvier, S. A. R. la princesse Juliana de Hollande épousera le prince Bernard de Lippe-Biesterfeld, un vieux bourg de France perdu dans les sapinières du Jura tressaillera de toutes ses pierres : Nozeroy, petite ville de Franche-Comté perchée sur sa colline, est en effet à l'origine de la dynastie des Orange-Nassau.

Patrimoine des princes de Chalon, elle fut la capitale de ces grands féodaux jurassiens, descendants, par la branche cadette, des comtes de Bourgogne, seigneurs puissants dont l'autorité contre-balança souvent celle des souverains. L'un d'eux, Jean de Chalon, qu'on appelle l'Antique ou le Sage, rayonne au treizième siècle comme un patriarche et un réalisateur. C'est lui qui fit bâtir Nozeroy. Autour du château allaient bientôt se grouper les premiers éléments de la petite ville seigneuriale.

Un de ses arrière-petits-fils, Jean de Chalon — Arlay III — épouse, en 1386, Marie de Baux, fille de Raymond V, prince d'Orange. Et c'est ainsi que ce fief vient s'ajouter aux trente-deux seigneuries des Chalon, à leur suzeraineté sur Neuchâtel, à leurs terres d'Arlay et de Nozeroy, au comté de Bourgogne.

Le dernier de la race, le jeune et beau Philibert, qui a succédé au connétable de Bourbon dans le commandement des armées impériales au siège de Rome, meurt prématurément à Florence en 1530. Son corps, ramené à Lens-le-Saunier, est inhumé dans l'église des Cordeliers. Sa sœur, Claua, avait épousé Henri de Nassau. Leur fils, René, allait réunir l'héritage des Chalon à celui des Nassau. A sa mort, survenue en 1544, il lègue ses biens à son cousin germain Guillaume de Nassau, qui n'a que onze ans. Point de départ



Nozeroy, village franc-comtois.

d'une branche qui porte vers l'avenir les glorieuses richesses du passé. Le Taciturne devient stathouder de Hollande. Il verra, parmi ses descendants, Guillaume III monter sur le trône d'Angleterre et sa dynastie continuée dans la famille qui règne encore aujourd'hui sur la Hollande.

Nozeroy n'a pas oublié l'éclatante histoire. Aujourd'hui, petite ville paisible devant son paysage de prairies et de forêts, elle garde dans ses vieilles pierres, comme au trésor de sa collégiale Saint-Antoine, la marque de sa grandeur passée.

1519 : Philibert de Chalon y donne deux tournois dont les annales du comté ont gardé la mémoire. Les chevaliers, avant de combattre, avaient suspendu leur blason à un arbre symbolique chargé d'oranges...

Ainsi, tandis que là-bas se dérouleront les fêtes du mariage de la jeune princesse descendante des lointains barons jurassiens, une petite ville de France, face à ses horizons que frangent de noir les hauts sapins, sentira frémir sa poussière et se réveiller ses fastes. — MARGUERITE HENRY-ROSIER

Le château n'est plus que ruines. Mais, çà et là, une amorce d'escalier, une voûte encore dessinée ressuscitent les images lointaines. Restauré avec magnificence par Louis I<sup>er</sup> de Chalon, le château de Nozeroy abrita une cour dont le faste pouvait rivaliser avec celui des ducs de Bourgogne. Les artistes de l'époque sont appelés à le décorer. Un Jean de la Huerta orna de sculptures les grandes salles, la chapelle, les tombeaux des princes. Une des hautes tours, couverte de plomb, recérait, comme dans un roman de cape et d'épée, le fameux trésor des Chalon.

Des visiteurs illustres s'arrêtèrent à Nozeroy. Le duc Philippe le Bon, en grand apparat, et la voyageuse aux pieds nus, sainte Colette. Le dauphin, qui devait être Louis XI, y reçoit l'hospitalité. Chétif, vêtu de noir, peut-être songea-t-il, devant la somptuosité de son hôte, à mater plus tard cette puissance.

Le Ténéraire cherche un refuge dans la forteresse après la défaite de Granson. Il erre comme un fou à travers les salles tendues de tapisseries et de draps d'or, grondant sans cesse un mot, toujours le même : Granson... Granson... La douce Loyse de Savoie, qui a épousé Hugues de Chalon, abrite ici, dix ans durant, son bonheur angélique et ses charités de sainte.

Dernières rumeurs, dernières fêtes en 1518 et



Les 17 îlots insalubres délimités, sur un plan de Paris, par les services d'hygiène de la préfecture de la Seine.

#### LA QUESTION DES ILOTS INSALUBRES

par ANDRÉ ARNYVELDE

La question des îlots insalubres vient, une fois de plus, de se poser avec acuité au conseil municipal à l'occasion de la publication du programme gouvernemental des grands travaux. Cette question remonte à 1918, époque à laquelle une enquête administrative, commencée en 1884 et portant sur les immeubles parisiens qui avaient, entre ces deux dates, enregistré un minimum de 10 décès par tuberculose pulmonaire, permit de déterminer 17 « îlots insalubres ». Archipel tragique dans le tumultueux océan parisien, des espaces hachurés tachent le clair plan de la ville dressé par les services d'hygiène de la préfecture de la Seine. Ces hachures, représentées ici par des noirs pleins en raison de la réduction de ce plan, situent les agglomérations dites : îlots insalubres.

Les chiffres 1 à 17 reçurent une signification de plus ou moins grande urgence, ou, si l'on veut, indiquaient l'ordre dans lequel devaient être attaqués les centres meurtriers. Par plus ou moins grande urgence, entendez non point la lutte contre une mortalité supérieure à la moyenne, puisque c'est cette mortalité qui avait désigné les îlots, et par conséquent cette urgence eût dû s'appliquer à cette mortalité, indifféremment. Entendez plutôt une classification qui irait *decrecendo* à partir du pire, à partir du plus effroyable... Quant à lutter d'un seul coup contre cette mortalité qui, elle, portait ses coups partout en même temps, ce n'était plus une question de salut public mais de finances. « Il y eût fallu 1 milliard environ, dit M. François Latour, rapporteur du budget de la Ville. 1 milliard pour raser 4.290 maisons représentant une population de 186.500 personnes. » Où prendre cette somme-là ?... Et comment

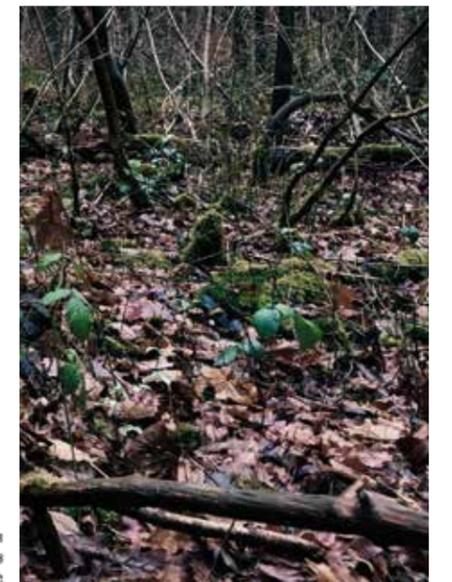
éteindre le feu sans l'eau ? Nous ne sommes plus au temps où Hercule nettoyait les écuries d'Augias en une nuit et décapitait d'un revers de glaive l'hydre septicéphale.

Compte tenu de l'état des finances, on tint compte, en une certaine mesure, de l'urgence : « On a été d'avis, dit encore M. François Latour, que, au lieu de démolir et de reconstruire un îlot entier, puis de procéder de même façon sur un deuxième îlot, il était préférable, dans un îlot déterminé, de choisir les maisons les plus contaminées, de démolir ces maisons, de procéder de même

dans un deuxième îlot, dans un troisième. Autrement dit d'attaquer autant que possible, dans le plus grand nombre d'îlots, les maisons les plus insalubres. »

C'est ainsi qu'un îlot — le n° 9 — fut démoli hors tour. Il convient de préciser que ce 9-là n'était point un numéro d'ordre, mais l'expression de la « maladie n° 9 », laquelle sévit en 1923 dans un coin terrifiant du quartier Clignancourt. Admirez les mathématiques dont les signes permettent de masquer aux populations trop impressionnables certaines réalités trop impressionnantes. La maladie n° 9 s'appelle en langue ordinaire : la peste.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur des photographies prises avant la démolition, et conservées aux archives du plan de Paris, pour comprendre très bien qu'il y ait eu la peste dans le coin en question. Ce qu'on comprend moins bien, c'est qu'on ait attendu que la peste advint. On aurait plus tôt fait de copier une des plus sinistres peintures des *Mystères de Paris*, d'Éugène Sue, qui sont de 1842, que d'entreprendre une description des rues (?), des ruisseaux noirs, des pavés tumultueux, des murs en guenille, du sol en mascaret de terre et de gravats qui caractérisaient, en 1923, le quadrilatère comprenant l'impasse Bilecq, l'im-



L'impasse du Mont-Viso : îlot n° 9 (xviii<sup>e</sup> arrond<sup>is</sup>).

passé des Kroumirs, l'impasse des Deux-Frères, l'impasse du Mont-Viso, situé entre les rues, toujours existantes, Championnet, Letort, du Poteau et du Ruisseau.

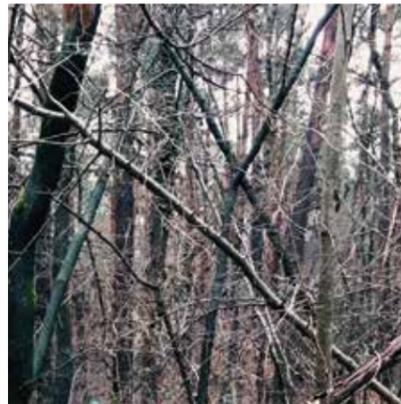
Or, une place spacieuse et nette, un calme lac de pierre blanc bleuté, s'ouvre au pied de hauts



Les ruines du château de Nozeroy : à droite, entrée principale.



L'impasse des Deux-Frères : îlot n° 9 (xviii<sup>e</sup> arrond<sup>is</sup>).



Une maison de l'ancienne impasse du Mont-Viso.



Façades sur l'impasse du Mont-Viso, aujourd'hui disparues.



Une place baignée d'air et de lumière, entourée de groupes d'« habitations à bon marché », a remplacé les remises de la C<sup>o</sup> G<sup>o</sup> des Petites Voitures et l'entassement des maisons sordides de l'îlot n° 9.

et beaux immeubles de couleur vive, et chacun de ces immeubles est précédé de jeunes arbres et de massifs de fleurs. Au seuil des cours, d'autres fleurs dans de grands vases de grès. Des boutiques avenantes rien au bas des claires maisons.

Cette vaste place, ces verdure, ces nettes maisons baignées d'air, ces blancs trottoirs où courent de beaux enfants, c'est l'ex-îlot 9 qu'élu naguère la peste. Mais n'est-ce ici qu'une métamorphose édilitaire ? Les deux larges rues encadrant l'ave-

nante place ont reçu les noms d'Emile Blémont, qui fonda la Maison de poésie, et d'André Messager, compositeur de musiques délicieusement légères et souriantes. Est-ce le hasard seul qui, dans les commissions municipales, présida à ce parrainage ? Ou l'effet d'une étrange météorologie ?... Comme si ceux qui avaient, à cette place même, si ignominieusement vécu et souffert toutes les géhennes de la misère en d'abominables taudis eussent payé pour ceux qui s'y épanouissent

aujourd'hui dans une plénitude d'espace et de lumière, sous le signe d'un poète et d'un musicien...

Autrement moins métamorphosé, présentant tout au plus les indices de la transformation future, est l'îlot 11 qui forme un grand quadrilatère compris entre le boulevard de Ménilmontant, l'avenue Gambetta, les rues des Mûriers, Casimir-Guy, Soleillet et Sorbier.

En montant la populeuse rue des Panoyaux, dans le XX<sup>e</sup>, après que l'on a goûté le charme de ces noms de rues : des Amandiers, des Pruniers, des Mûriers... et moins apprécié la pullulation miséreuse d'étroites rues et d'impasses étrangement abondantes en hôtels meublés, on se trouve, brusquement, au plein cœur des immeubles compacts, devant un vaste terrain carré, tout nu, entouré d'un grillage et situé entre l'impasse Touzet et l'impasse du Saumon. C'est le témoin des travaux entrepris dans une petite partie de l'« îlot insalubre ».

Ce terrain nu se prépare à être un square. Et déjà des enfants y jouent. En face du square, rue des Amandiers, au milieu de vieilles maisons crevassées, a été construit un H. B. M. tout reluisant neuf. Il a l'air de monter la garde, de veiller à la belle confection du square. C'est l'estafette, le premier des H. B. M. qui remplaceront ici les immeubles couleur suie ou chocolat blanchissant tout sillonnés de varices et de balafres. Et non seulement il a grand air, avec ses amples stores rouge saumon, mais, par les fenêtres grandes ouvertes, on peut voir les cuisines claires et leurs belles casseroles brillantes sagement accrochées



Transformation de l'îlot insalubre n° 9 (xviii<sup>e</sup> arrond<sup>1</sup>) en quartier moderne.



Dégagement du futur square sur l'emplacement des vieilles maisons qui s'entassaient entre la rue des Eglantiers (qui longeait le mur à droite) et le passage Rivière (qui longeait la palissade à gauche); au fond, l'église Notre-Dame de la Croix.

aux panneaux ripolinés. Et mieux qu'ailleurs, sans doute à cause de l'étroit rapprochement du vieux lugubre



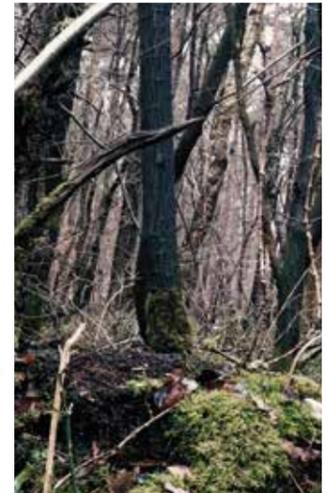
Venelle sur la rue des Amandiers.

et de cette jeune architecture, se ressent l'action morale de l'urbanisme moderne, à laquelle frent maintes fois



L'îlot insalubre n° 11.

allusion devant nous les hauts fonctionnaires de la Ville qui nous guidaient dans notre expédition...



Impasse Imé.

Moins avancée encore est la réfection de l'îlot 1, « le plus important par le nombre des cas de maladies



Un des derniers immeubles maintenant disparus.



Angle de la rue des Amandiers et de l'impasse Touzet.

UNE AGGLOMÉRATION DE RUELLES ET DE TAUDIS EN VOIE DE DISPARITION, DANS LE XX<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT



L'îlot insalubre n° 1, de l'église Saint-Merri à la rue du Grenier-Saint-Lazare (IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> arrond<sup>ts</sup>).



L'îlot insalubre n° 1 : projet d'aménagement (rayures blanches) superposé à l'état ancien.



Le nouveau terre-plein de la rue Beaubourg sur l'emplacement dégagé des rues des Etuves-Saint-Martin (dont la trace court vers la gauche, au fond, le long des maisons), de Venise (qui apparaît comme une piste allant aussi vers la gauche, au milieu du terre-plein) et Simon-le-Franc (ici hors du cliché, tout à gauche); à droite, la rue Beaubourg.

contagieuses et par la mortalité », dit encore dans un de ses rapports au conseil municipal M. François Latour. On en commença l'expropriation en 1924, et le grand rectangle de terre blanche qui s'ouvre entre la rue Saint-Martin et la rue Beaubourg n'est encore qu'une cicatrice au plein des tumeurs demeurées. Ce n'est, aujourd'hui, qu'un petit champ ouvert au futur, en regard des transmutations prévues pour l'ensemble de l'îlot.

Dans ce rectangle béant est un étroit tracé de terre grise dont nous occupons toute la largeur avec l'écart de nos jambes. Ce tracé poussiéreux est ce qui reste de la rue de Venise, rue fameuse par une succession d'hôtels sordides aux escaliers noirs... Qui hantait, de ces hôtels, les chambres crasseuses aux murs et aux rideaux déchiquetés? Des marchands des quatre-saisons remisant leur poussette dans les hangars qui occupaient une partie de la rue, des manoeuvres des Halles et ceux à qui la vie a fait un corps et une âme acclimatés à toute fange... La rue est tombée et sont tombés les galetas et les bouges de la rue Simon-le-Franc toute voisine. Et sur le grand terrain, nu comme le serait une page où l'on eût gratté des images immondes, s'élèvera peut-être un jour le palais de la Fleur. Aux alentours de ce palais seront construits des groupes d'immeubles modernes et des squares. Nous avons sous les yeux le plan de l'aménagement : agrandissement des écoles, au bord de la rue du Renard, à l'angle de la rue Saint-Merri, square dans la rue Pierre-au-Lard, square au coin de la rue des Lombards, grand square entre la rue Saint-Martin et la rue Quincampoix, percement à partir de la rue aux Ours, qui sera le prolongement de la rue Etienne-Marcel, et celle-ci ira jusqu'à la Bastille...

Cependant, nous verrons un peu plus loin la part d'incertitude qui doit être réservée quant aux aménagements futurs...

Nous entrâmes dans une des maisons de l'îlot 1, prise au hasard. Nous avançons comme nous pouvons dans un couloir poisseux, où il faut marcher de côté : devant nous, l'obscurité. Il s'y dessine peu à peu un escalier de fer en spirale, si serré, dans les murs, qu'il donne l'impression d'un sommier métallique vertical...

Mais il ne faut point trop récriminer, somme toute, car il y a un robinet et de l'eau à chaque étage. C'est beaucoup mieux que cité Lesage-Bullourde, dans le XI<sup>e</sup>, à 500 mètres de la place de la Bastille... Là les habitants de certains immeubles doivent encore aller chercher leur eau à l'une des deux fontaines publiques de la cité.

Tout le monde est d'accord sur le fond moral et social de la question. Le sentiment et l'opinion sont unanimes. Sentiment, opinion s'expriment dans cette phrase du projet de délibération soumis au conseil municipal par M. Louis Sellier, rapporteur au nom de la 6<sup>e</sup> commission, dans sa séance du 13 juillet 1936 : « Le



Au centre du nouveau terre-plein Beaubourg. Ce qui reste de la rue de Venise qui se prolonge, au fond, entre les maisons de la rue Saint-Martin.

Conseil... affirmant à nouveau sa volonté de voir hâter la disparition des îlots insalubres qui sont la honte de la capitale... »

Cela établi, prenons cette même question du point de vue administratif. Il suffira de la résumer pour que chacun en atteigne la complexité.

Le conseil municipal, estimant à 300 millions, au minimum, les premiers fonds nécessaires pour s'attaquer à quelques points urgents du problème des îlots insalubres, doit trouver ces fonds dans le plan Marquet, le premier plan des grands travaux contre le chômage, dressé en 1931. Mais apparaît aussitôt que cette somme servira d'abord aux expropriations. Or, le plan Marquet est un plan de travaux et de résorption du chômage. Les expropriations ne sont point dans le programme de ce plan. On va donc se tourner vers un emprunt. Ici intervient le ministère des Finances, représentant le gouvernement, lequel a

pouvoir de tutelle. L'emprunt ne sera pas autorisé s'il n'est pas gagé. Comment gager? Par des centimes additionnels. Le conseil municipal refuse. Les contribuables sont à bout de course. On ne tentera point de les pressurer une fois encore. Le conseil municipal offre des gages qui n'affecteront point le budget des citoyens. « Je m'arrangerai, dit-il. On fera se chevaucher des travaux, on ajournera certaines dépenses... » Les Finances invoquent l'« orthodoxie financière », déclarent que le budget de la Ville est suffisamment en déséquilibre, déjà « trop grevé... », en fin de compte autorisent sur les gages proposés une dépense de 150 millions. Et à la condition que la Ville ne reconstruira pas. Parce que : 1<sup>o</sup> cela ne rentre pas dans le travail des

villes; 2<sup>o</sup> parce que l'exemple des H. B. M. et des I. L. M. a, pour toutes sortes de raisons, donné lieu à de vives critiques. Les 150 millions devront servir aux expropriations et à faire des jardins ou à agrandir les rues dans les espaces récupérés.

Le conseil municipal se cabre. 300 millions, c'était déjà bien peu de chose. 150 millions, « c'est de la poussière ». En outre, si l'on détruit sans reconstruire, si le seul aménagement permis à la Ville est celui de jardins et de rues, que fera-t-on du commerce local? Que deviendra ce commerce qui vivait de l'habitant, autour d'étendues privées de leurs habitants? Sans doute la Ville pourrait céder à des acquéreurs éventuels la faculté de construire, dans ces étendues rendues saines, spacieuses, plaisantes? Ah! bien, oui. Construire, dans l'état actuel des choses et du monde, la belle chimère! Il ne se présentera point du tout d'acquéreurs. Ainsi resteront déserts les espaces « vidés de leur substance », pareils au désolé rectangle blanc de la rue Beaubourg... au petit square virtuel de la rue des Panoyaux...

« L'assainissement des îlots, dit la Ville au gouvernement, comporte leur aménagement. Vous nous refusez le droit de procéder à cet aménagement... Sur un budget de grands travaux de 20 milliards vous ne trouvez pour nous rien. Nous offrons de réunir les premiers 300 millions, sans gages, par nos ressources, par nos savants arrangements financiers. Vous en appelez à l'orthodoxie budgétaire... »

Voilà où en étaient les choses, à les regarder le plus clairement possible et le plus brièvement, devant que s'ouvrit le dernier grand débat au conseil municipal qui devait se clôturer le samedi 31 octobre. Des centimes additionnels furent, au bout du compte, votés pour payer des emprunts utiles à la réalisation d'un vaste programme de grands travaux. Les dépenses qui seront engagées représentent globalement quelque 900 millions. Là-dessus, pas un sou pour les îlots insalubres. Situation absolue.



Maquette de l'îlot n° 16 (IV<sup>e</sup> arrond<sup>t</sup>) : état actuel.



Maquette (état futur) de l'îlot n° 16, entre l'église Saint-Gervais et l'église Saint-Paul-Saint-Louis. Au premier plan, le quai de l'Hôtel-de-Ville et l'amorce du pont Louis-Philippe et du pont Marie.

lument inchangée, quant à cette question, dans les rapports de la Ville et du gouvernement tels qu'ils ont été résumés plus haut, tels que les établissait la dépêche ministérielle de septembre au conseil municipal réduisant, comme on l'a vu, l'autorisation des dépenses à 150 millions. Tout juste des protestations, en cet ultime débat, de MM. les conseillers Hirschowitz, Copigneux, Rivet, Brandon et l'adoption d'une proposition de ce dernier « tendant à la reprise du programme de la démolition des îlots insalubres ».

Dans l'avant-dernière séance de ce mois, enfin, le préfet de la Seine fait distribuer au conseil un nouveau mémoire. Il y propose au conseil l'émission d'un emprunt de 300 millions, « gagé en partie par les centimes additionnels déjà votés l'an dernier et complété par 8 nouveaux centimes spécialisés ». Il s'agira de réaliser des « expropriations, évictions, démolitions et travaux de mise en état de viabilité dans divers îlots ». Entre autres, l'assainissement de l'îlot n° 1 se conjuguera avec le prolongement de la rue Etienne-Marcel.

Les autres îlots visés par le projet préfectoral sont le n° 3, à proximité de Notre-Dame, le n° 5, dans le quartier des Epinettes, le n° 11, au Père-Lachaise, le n° 16, derrière l'Hôtel de Ville. Il ne reste plus que d'attendre... Cependant, il y a dans les îlots en question, et dans ceux dont le projet ne parle pas, des foules d'êtres humains, vieillards, hommes, femmes, bébés, dont les poumons, le cœur, les os n'entendaient certainement rien aux controverses passées du gouvernement et du conseil municipal, non plus qu'à l'« orthodoxie financière » et pour lesquelles chaque jour de l'« attente » est un jour, comme les autres, chargé de miasmes et de mort.

ANDRÉ ARNYVELDE.



aussi, non loin des Eaux-Bonnes, sur le flanc du col d'Aubisque, Gourette, où le Ski-Club de Paris a créé, l'an dernier, une école de ski, qui fut malheureusement desservie par une neige de qualité médiocre, et où un télésiège favorisera bientôt la venue en masse des sportifs de Pau, de Bayonne et de Bordeaux.

Dans les Hautes-Pyrénées, en plus de Cauterets, de Barèges, de Bagnères-de-Bigorre, de Payolle, d'Arreau, il convient de citer le vaste cirque de la Mongie, qui s'étend jusqu'au col du Tourmalet et qui offre, dans un cadre ravissant, 4 kilomètres de pentes couvertes de neige poudreuse et admirablement protégées du soleil. Nous indiquons seulement pour mémoire, en raison des motifs ci-dessus invoqués, la grande station de Haute-Garonne, Luchon-Superbagnères, pour aborder les Pyrénées-Orientales et nommer le col de Puymorens et Mont-Louis, qui sont plutôt des lieux d'excursion que de vraies stations hivernales. Toutefois, comme la grande majorité des centres pyrénéens, ces stations permettent aux skieurs d'accéder directement, de plain-pied, aux champs de neige dès la descente d'auto, parfois même dès la sortie de la gare du chemin de fer.

Il est permis de penser que la popularité sportive hivernale des grands cols pyrénéens, due au passage du Tour de France cycliste, sera bientôt renforcée par une popularité sportive hivernale, due à la grande fréquentation des innombrables champs de ski qui s'étalent tout le long de la chaîne, de l'Atlantique à la Méditerranée. — H.

Le Somport (1.640 mètres d'altitude), sur la frontière franco-espagnole.

**LE SKI PYRÉNÉEN**

Bien que des trains spéciaux, dits : *de neige*, y aient acheminé, avant les fêtes de Noël et du Nouvel An, des troupes — on serait tenté d'écrire : des forêts — de skieurs parisiens, il faut bien convenir que les Pyrénées sont pour les sports d'hiver le lieu de rendez-vous d'une clientèle plus régionale que nationale. Nous voulons parler ici non pas des deux grandes stations de Font-Romeu et de Superbagnères, qui sont depuis longtemps cotées et équipées comme il convient, mais des nombreux petits centres de ski qui se sont créés et développés depuis un an ou deux, aussi bien dans les Basses-Pyrénées que dans les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne et les Pyrénées-Orientales.

Dans les Basses-Pyrénées, c'est le Somport qui s'élève à 1.640 mètres, près de la voie ferrée Pau-Saragossa, à 84 kilomètres du chef-lieu des Basses-Pyrénées et aux abords de la gare internationale de Canfranc. Quel Béarnais ne connaît les champs de ski du Candanchou, à cheval sur la frontière franco-espagnole ? C'est



Pic Sautas.

Pene Sarrère.

Pene Medas.

Le cirque de Gourette au clair de lune. On voit dans le ciel noir la trace des étoiles pendant la pose.



Les stations de ski des Pyrénées, les unes complètement équipées et aménagées, les autres encore simples champs de neige fréquentés par les sportifs.



Au-dessus de Barèges : un dimanche sur le plateau du Lienz (1.500 mètres d'altitude).



Au-dessus de Cauterets : les vallonnements du Marcadau (1.865 mètres d'altitude).

**L'EXTENSION DU SKI DANS LES PYRÉNÉES**



Les refuges de la Mongie sur la descente du Tourmalet.



L'hôtellerie du plateau Payolle sur la montée du col d'Aspin.



A Envalira (en Andorre) : la descente du col Blanc vers le pas de la Case.



Le dernier sapin vers les sommets de Puymorens (Pyrénées-Orientales).



Le refuge de Balestas à Peyresourde (vallée d'Aure).

LA MULTIPLICATION DES CHAMPS DE SKI DANS LES PYRÉNÉES  
Photographies: Alis.



Temple de Wou t'a sseu, près de Pékin (montagnes de l'Ouest).

## L'ARCHITECTURE HINDOUE

par ANDRÉ CLOT  
Gouaches de ROGER TOURTE

Il y a quelques mois, la mission d'Estailleur-Chanteraine reliait pour la première fois par la voie de l'air la France à ses possessions de l'Inde. D'autres que nous ont dit l'importance politique et morale qu'il faut attacher à ce raid; nous voulons seulement indiquer ici l'intérêt tout particulier qu'il y a à redire aux Français le rôle séculaire de leur pays dans les Indes orientales. L'influence française a marqué de son empreinte la civilisation de l'Inde. Il y a eu un siècle français qui aurait pu devenir une période importante de son histoire. Ce sont des choses trop oubliées de la majorité des Français pour ne pas louer ceux qui prirent part à la mission d'avoir su — et de la plus magnifique façon — le leur rappeler.

L'art fut, à l'origine, l'expression du sentiment religieux; l'Inde, comme le moyen-âge français, doit ses plus beaux monuments à l'élan de mysticisme qui souleva son peuple à certains moments de son histoire. Pour que les édifices naissent avec cette variété et cette exubérance devant lesquelles on demeure saisi, il a fallu un immense mouvement, une révolution religieuse, le déve-

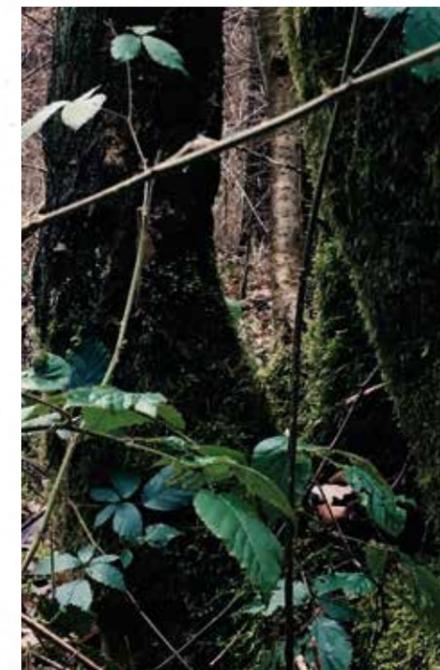
loppement de deux cultes essentiels — et des sectes qui en sont sorties — le bouddhisme et le brahmanisme, et d'un troisième, venu de l'étranger, la religion musulmane.

L'architecture dans l'Inde se signale par l'originalité de ses types, qui n'a d'égale que leur diversité. Jusqu'aux temps modernes, en effet, les pays que séparent du reste du monde les hauts massifs des Pamirs et de l'Hindoukouch n'ont subi à peu près aucune influence extérieure.

On retrouve des traces, selon certains archéologues, des arts assyrien et égyptien; l'influence grecque est plus certaine, dans le Gandara en particulier (le gréco-bouddhique du Gandara) et le Cachemire. Mais il ne s'agit là que d'apports réduits et fragmentaires. Pendant vingt siècles l'Asie a vécu d'une vie artistique propre, qui, en définitive, ne doit rien à personne.

Originalité, avons-nous dit, diversité aussi. Si l'impression générale qui se dégage de tous ces monuments est une impression « de colossal et de chatoyant, de faste et d'éclat », il n'en est pas moins vrai qu'il existe très peu de ressemblance entre les monuments du Sud et ceux du Nord, par exemple. Chaque religion, chaque race, chaque prince ont imprimé fortement leur caractère dans les constructions qu'ils inspiraient ou qu'ils faisaient élever.

De l'architecture primitive, construite en bois, il ne reste rien. On suppose que les premiers monuments



Stèle sur tortue à Pékin.



Temple hindou à Chandernagor (Bengale, Inde française).



Temple hindou à Chandernagor (Bengale, Inde française).



Stupa au palais impérial de Bangkok (Siam).

de pierre la reproduisirent plus ou moins fidèlement; certaines parties des édifices, les portiques ou *torans*, sculptés et fouillés comme du bois, donnent tout à fait l'illusion de cette matière.

L'art brahmanique est, semble-t-il, antérieur au bouddhisme. Ce dernier a eu cependant une influence considérable et a fortement marqué le style hindou. On lui doit deux édifices originaux : la *stupa* ou monument funéraire commémoratif; le *sangharama* ou monastère.

Primitivement, la *stupa* est un monument hémisphérique construit en brique ou en pierre qui s'élève sur des reliques; parfois, comme au Népal, il s'entoure d'une balustrade de pierre interrompue aux quatre points cardinaux par des *torans* très finement travaillés. Au Siam, la plate-forme trapue fait place, comme le montre une de ces aquarelles (du type *phrachedi*), à une base sphérique ou tronquée à moulures, surmontée d'une sorte de flèche à anneaux, svelte et élancée. Ces monuments sont recouverts de faïences vernissées aux couleurs éclatantes, parmi lesquelles prédominent les cinq joyaux du paradis bouddhique : le bleu sombre, le bleu turquoise, le rouge sang, le jaune d'or et le vert. Cet art de la faïence, très répandu en Asie, plus répandu peut-être encore en Chine, contribue à donner à ces monuments une originalité et un éclat extraordinaires.

La *stupa* est à l'origine de la pagode. Comme le démontre M. Henri Focillon, lors des grandes circonstances on enfile dans le mât la surmontant plusieurs étages de disques parasols; ces disques, agrandis, ornés, prirent l'aspect de véritables toitures. Leur influence s'est fait sentir jusqu'en Chine.

Autour de la *stupa*, monument essentiel, se dressent les logettes (*viharas*) des moines, surmontées d'un toit pyramidal ou d'un double dôme, dont l'ensemble constitue le monastère, le *sangharama* si répandu dans toute l'Inde.

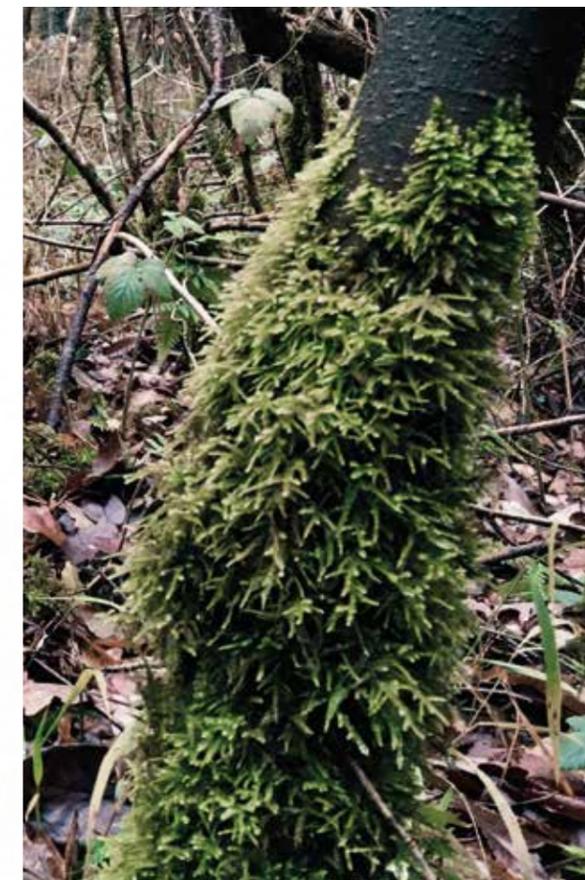
C'est aussi à l'art bouddhique que l'on doit les magnifiques temples hypogés généralement voûtés. Les premiers temples

n'étaient que des caves creusées dans le roc qui servaient de sanctuaires, autour desquels s'élevèrent ensuite des chapelles à portiques fouillés. Des piliers trapus aux chapiteaux généralement en forme de bulbe soutenaient la voûte.

Le brahmanisme ne construisit jamais de temples souterrains et, bien au contraire, éleva des édifices dont la hauteur atteint souvent 50 à 60 mètres. C'est à lui que l'on doit les fameux temples monolithes d'Ellora, au centre de l'Inde, creusés dans un seul bloc de granit, merveille unique, hauts d'une trentaine de mètres et patiemment évidés. La diversité des types selon les régions est plus accusée ici que dans l'architecture bouddhique.

Au nord et à l'est de l'Inde, s'élèvent les monuments *jainistes* : à Girnar, Palitana, au mont Abou; ce dernier est un des temples les plus riches de la péninsule, entièrement en marbre et sculpté avec une remarquable finesse. Les Jains ont créé deux formes d'architecture : le dôme creux qui va remplacer la coupole bouddhique et l'arche horizontale. Ils adoptèrent aussi, comme les architectes bouddhistes, la tour de forme curviligne surmontée d'un coussin débordant, l'*amalaka*, d'où s'élève une sorte de pinnacule très élevé. C'est le *sikra*, type architectural absolument propre à l'Inde. Parfois, la pyramide centrale est flanquée de petites pyramides collatérales; elles détruisent l'impression de monotonie qui pourrait résulter de cette forme qui ne varie guère. Les Jains ont emprunté aux musulmans les dômes ou bulbes des Mogols, qui, dans certains édifices, remplacent les *sikras*.

Le style *dravidien* est le plus remarquable et le plus intéressant de l'art brahmanique, et rappelle par certains côtés le style égyptien. Il dresse ses élégants *gopurams* dans le Sud de l'Inde. Le *gopuram* est la pyramide travaillée à l'extrême, fouillée, ornée de statues et de colonnes qui surmonte la porte d'entrée des enceintes du temple. L'enchevêtrement de leur ornementation, le fouillis des motifs qui les décorent ont fait dire qu'« ils étaient l'œuvre de déments » — de déments qui seraient d'incomparables artistes et d'audacieux architectes. Parmi les plus remarquables, ceux



La pagode d'or à Rangoon (Birmanie).

de Tanjore, qui marquent l'apogée de cet art, celui de Sriringam et celui du temple de Madura comptent parmi les plus fameuses merveilles jamais construites en Asie.

Troisième étape dans l'histoire de l'art hindou, correspondant à l'arrivée d'une nouvelle religion, l'islamisme.

En pénétrant dans l'Inde, les musulmans y apportèrent un art fortement évolué, riche d'une magnifique expérience et qui avait produit déjà ses plus splendides monuments. Le contact de deux civilisations aussi brillantes ne pouvait manquer de donner de prodigieux résultats. Les dynasties musulmanes élevèrent dans tout le pays de splendides édifices : minarets, mosquées, etc.. D'abord simple juxtaposition des deux styles : plan musulman (orientation vers La Mecque), sculpture hindoue, il se forma bientôt un genre original, l'art indo-musulman, dans lequel les matériaux hindous sont transformés et remaniés jusqu'à être méconnaissables. La maison de Ghor (XIII<sup>e</sup> siècle) offre un exemple, assez rude à la vérité, de ce mélange des styles. Il en est de même du palais de Gwalior (XV<sup>e</sup> siècle), combinant heureusement entre elles coupes, tourelles et courtines, qui donnent à ce monument un aspect de château fort. Le fameux Taj Mahal d'Agra, au contraire, présente le type le plus délicat, le plus harmonieux que l'indo-musulman ait produit ; par la justesse de ses proportions on l'a bien souvent comparé au Parthénon. Il fut construit bien après la réaction puritaine des quatorzième et quinzième siècles, qui se traduisit dans l'art par un retour à un dessin plus simple que l'ornementation luxuriante des premiers Afghans. L'islam et l'Inde ont donné ici naissance à une forme d'art originale, produit parfait de la fusion artistique des deux cultures.

Indo-musulmane ou hindoue, l'architecture de l'Inde, à travers le Siam et le Turkestan, a répandu son influence jusqu'en Chine. Elle se fondit ici rapidement dans le style original, réussissant cependant à rompre la monotomie du toit recourbé unique ou à étages — le t'ing — son élément caractéristique. Quelques beaux monuments en sont les témoins. Le temple de Wou t'a sseu, près de Pékin, terminé au quinzième siècle, reproduit assez fidèlement son modèle hindou de Bouddha-Gaya : même plate-forme quadrangulaire à étages, coupée de niches où trônent des bouddhas, surmontée de cinq pyramides, ou clochetons, celle du milieu plus élevée. De même, vestiges de l'influence musulmane, quelques mosquées qui, à la différence des mosquées hindoues, sont sans minaret. En général elles n'ont gardé de leur caractère musulman que les versets du Coran écrits en langue arabe sur leurs murs, qui en constituent la seule décoration.

Bien que très vite absorbés par le style chinois, ces quelques monuments témoignent de la vitalité et de l'importance qu'eut dans tout l'Extrême-Orient, aux treizième et quatorzième siècles, l'architecture de l'Inde.

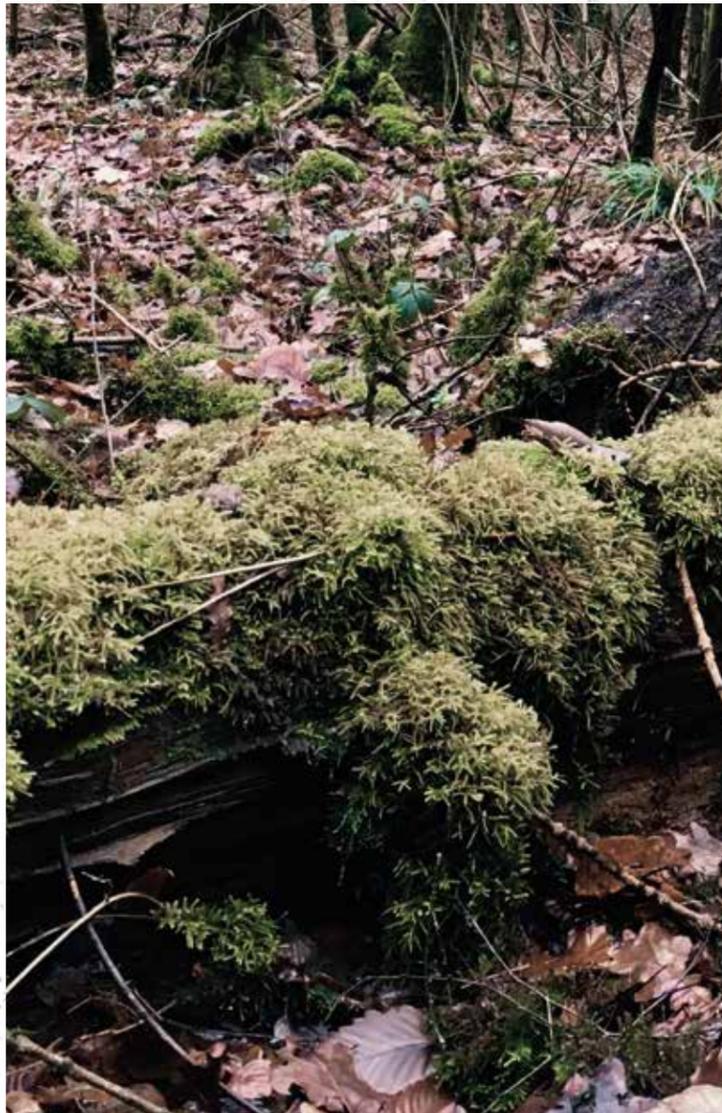
Au terme de cette trop rapide esquisse, nous nous en voudrions de ne pas évoquer les fastes de la domination française sur l'antique terre hindoue et de ne pas rappeler que la gracieuse architecture de notre dix-huitième siècle subsiste là-bas, témoin des héros des Duplex, des Bussy, des saint

François Xavier. Une église du plus pur dix-huitième siècle à Pondichéry porte le nom de l'apôtre des Indes orientales. Des maisons particulières, des palais de gouverneur, des édifices publics — à Chandernagor surtout — modestes répliques de nos Trianons et de nos charmants hôtels du Faubourg, ne font nullement piètre figure à côté des pagodes et des mosquées.

Seuls représentants de l'art européen — ce n'est faire nulle injure à l'Angleterre que de le constater — ils tiennent dignement la place que les pays colonisateurs se doivent à eux-mêmes d'occuper au milieu des prodigieuses merveilles accumulées par les siècles passés.

Ces monuments, empreints du caractère calme et régulier du génie français, forment une antithèse frappante avec ces figures qui, à première vue, paraissent au profane bizarres et extravagantes. Mais comme nos modèles du moyen âge — et toute forme artistique à son commencement — elles ne sont pas un pur produit de l'imagination, elles ont un sens caché ; représentations d'idées et de symboles, elles sont l'expression de ce qu'il y a de plus élevé dans toute civilisation : la religion et le culte d'un dieu.

ANDRÉ CLOT.



Temple indo-musulman à Chandernagor (Bengale, Inde française).



La nouvelle mise en scène du chef-d'œuvre de Musset, *Le Chandelier*, réalisée par M. Gaston Baty, à la Comédie-Française. A gauche, en haut : la chambre de Jacqueline ; au-dessous, l'étude où sont les deux clercs Landry (M. Bertin) et Guillaume (M. Echourin) ; à droite, dans le jardin : Fortunio (M. Julien Bertheau), M<sup>lle</sup> André (M. A. Brunot), Clavaroche (M. Escande) et Jacqueline (M<sup>lle</sup> M. Renaud). — Phot. Lippitz.

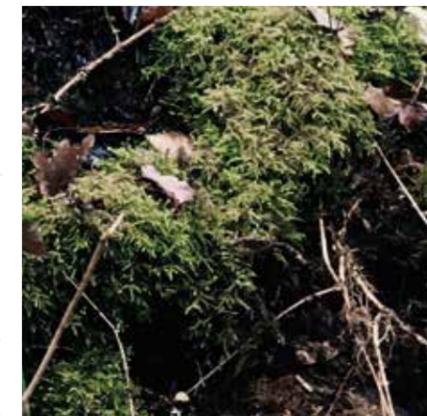
#### LES THÉÂTRES

En prenant possession de la Comédie-Française, le nouvel administrateur général, M. Edouard Bourdet, avait annoncé son intention de rajeunir les spectacles de l'antique et traditionnelle Maison en faisant appel, pour de nouvelles mises en scène, à quatre animateurs les plus réputés du théâtre moderne : MM. Jacques Copeau, Gaston Baty, Louis Jouvet et Charles Dullin. Les deux premiers d'entre eux se sont déjà manifestés en montant, l'un, *le Misanthrope* et, l'autre, *le Chandelier*. Le chef-d'œuvre de Molière, qui vaut essentiellement par le texte, ne saurait comporter d'innovation décorative et l'intérêt que cette « première » a suscitée était surtout fourni par une interprétation inédite. Celle de M. Clariand, on l'a vu, de M<sup>lle</sup> Marie Bell, en Célimène, de M. Debucourt, en Philinte, de M. Bertin, en Oronte, de M<sup>lle</sup> Bretty, en Arsinoé, a attesté une fois de plus combien il y a de façons différentes de comprendre ces personnages classiques. Par contre, la présentation extérieure du *Chandelier* a été un ravissement pour les yeux. On sait que la pièce n'avait pas été écrite pour être jouée et qu'il avait fallu, quand elle fut créée plus tard à la Comédie-Française, en 1850, modifier le texte selon les exigences scéniques. M. Gaston Baty a pu reprendre la version originale par un ingénieux recours à une construction multiple, qui nous montre à la fois la salle basse où travaillent les clercs de M<sup>lle</sup> André, la chambre de Jacqueline et le jardin du notaire, avec la maison blanche dont les volets s'ouvrent parfois pour laisser apercevoir l'intérieur. Mais, autant que ce cadre si exactement approprié à l'atmosphère poétique de Musset, on a apprécié le jeu de M<sup>lle</sup> Madeleine Renaud, exquise Jacqueline, de M. Brunot, le notaire, de M. Escande, l'avantageux Clavaroche, de M. Echourin, de M<sup>lle</sup> Casadesus, et tout particulièrement de M. Julien Bertheau, qui faisait ses débuts en Fortunio.

Il semble, d'ailleurs, que les comédies de Musset connaissent un renouveau de faveur. M. Gaston Baty a été sans doute à l'origine de ce mouvement, en montant, bien avant *le Chandelier*, et d'une façon aussi expressive, en son théâtre Montparnasse, *les Caprices de Marianne*. M. René Rocher, de son côté, à ses matinées classiques du Vieux-Colombier, attire un public de choix aux représentations d'*Il ne faut jurer de rien*, dans les décors de M<sup>lle</sup> André Boll. A son tour, enfin, M<sup>lle</sup> Alice Cocca, qui vient de reprendre la direction de la Comédie des Champs-Élysées, a donné

pour son spectacle d'ouverture *On ne badine pas avec l'amour*, qu'elle interprète avec tant de charme. Auprès d'elle, M<sup>lle</sup> Charlotte Lysès, MM. Abel Tarride, Charles Deschamps, Pierre-Brasseur, Palau complètent une troupe excellente.

C'est d'un roman de Charles Dickens : *Two Cities*, c'est-à-dire Paris et Londres en 1793, et que le cinéma américain avait déjà exploité sous le titre : *le Marquis de Saint-Evremond*, que M. André Bisson et M<sup>lle</sup> Meg Villars ont tiré pour l'Odéon une pièce copieuse, en trois actes et onze tableaux : *le Jour de gloire*. Elle est fort bien faite, pittoresque, mouvementée, étonnante, avec des parties de mélodrame populaire et d'autres, qui sont les meilleures, de fresque historique. L'action se passe sous la Révolution, et le moindre intérêt n'est pas dans la façon dont un auteur étranger pouvait juger notre grand drame national. Il est sans pitié pour les excès des aristocrates opprimant les pauvres gens. Mais le tableau qu'il nous présente ensuite de la curée populaire, du tribunal sanglant de Fouquier-Tinville, des cachots de la Conciergerie, où les innocentes victimes attendent la charrette fatale, inspire lui aussi l'horreur. On voudrait croire que ces luttes fratricides sont à jamais résolues : la



M<sup>lle</sup> Alice Cocca et M. Pierre Brasseur, dans une scène d'*On ne badine pas avec l'amour*, à la Comédie des Champs-Élysées.

guerre d'Espagne, leur rend, hélas !, une actualité imprévue. Le public odéonien n'en a pas moins écouté avec beaucoup de sagesse ces diatribes contradictoires, sans les manifestations qui avaient accueilli naguère, le *Thermidor* de Victorien Sardou. L'intrigue romanesque est fournie par l'aventure d'un ci-devant, injustement condamné à la guillotine et que sauve, en se substituant à lui, un citoyen anglais, qui est pourtant son rival en amour. M. José Squinquel prête à ce héros une fougue toute romantique. Une trentaine d'acteurs contribuent d'ailleurs à l'ample interprétation qui est ici nécessaire. Parmi eux il faut citer surtout MM. Clairval, Cusin, Bourdel et M<sup>lle</sup> Christiane Isola, qui incarnent la pureté et la grâce.

*Le Pélican ou une Étrange Famille...* Le sous-titre souligne l'ironie du titre. Le pélican, c'est ce volatile symbolique, immortalisé par Alfred de Musset, dont la légende veut qu'il s'ouvre les entrailles pour nourrir sa progéniture. L'étrange famille, c'est celle où, au théâtre des Ambassadeurs, M. Francis de Croisset nous introduit, à la suite de Somerset Maugham. La pièce est une satire féroce de la vie familiale britannique. Les enfants, au cœur sec, parlent de leurs parents comme pourraient le faire ces nègres qui secouent le cocotier où ils ont fait grimper les vieillards. Les petites jeunes filles aux airs candides ont des impudences qui feraient rougir un singe. Les femmes sont stupides et extravagantes. Quant au père — le « pélican » — après avoir passé vingt années à faire de l'argent, au Stock Exchange, le suicide d'un banquier malhonnête le met un jour en difficulté. Il pourrait se sauver, avec le concours d'amis, mais il préfère se laisser « exécuter ». Il pousse un grand soupir de soulagement et profite de l'occasion pour se libérer. Cet homme, qui fut jusque-là le modèle de toutes les vertus domestiques, abandonne allégrement, en leur laissant quelques milliers de livres distraites à sa faillite, sa femme et ses enfants, qui ne lui ont jamais inspiré qu'un maussade ennui. Il a rejeté son masque de respectabilité : cela suffit pour qu'on lui témoigne soudain un intérêt inattendu. Tout le monde veut le retenir. Cette peinture de mœurs « bourgeoises » sera-t-elle du goût du « Français moyen », qui considère la famille d'un autre œil et risque de ne pas comprendre cet humour impitoyable ? Cette comédie est, au surplus, pittoresquement jouée par MM. André Luguet et Alerme. M<sup>lle</sup> Marguerite Piery et Thérèse Dorny, ainsi que par un inquiétant quatuor d'adolescents : MM. Gilbert-Gil et Jean Mercanton, M<sup>lle</sup> Odette Joyeux et Sylvia Bataille. — R. DE R.



La vieille église Saint-Augustin, à Los Angeles, entourée de la carcasse métallique du nouveau temple.

## COURRIER DE LA SEMAINE

### FÉRIE MODERNE

Quelle est cette construction de légende, ce palais de conte de fées ? De quel épisode des « Mille et une Nuits » est sorti cet édifice mystérieux que des petits génies avaient commandé à des araignées enchantées ? A quelle princesse de rêve est destiné ce château en dentelles ?

Voici le mot de l'énigme. Il y a bien, en effet, un peu de féerie dans cette demeure arachnéenne puisque nous sommes ici à Los Angeles et que cette photographie, qui a l'air d'un délicat dessin à la plume, représente une église où les stars de cinéma viendront faire leurs dévotions.

C'est à Culver City que l'on est en train de construire ce temple immatériel dont la substructure est déjà si curieusement spiritualisée. Vous apercevez, à travers ce réseau léger, l'église Saint-Augustin, construite en bois, où se réunissaient jusqu'ici les artistes des studios. Jugée désormais insuffisante, elle va être remplacée par ce sanctuaire dont la charpente métallique possède une finesse paradoxale.

Il s'agit d'une technique nouvelle inventée par un ingénieur californien, M. Mac Lellan. On utilise ici de minces baguettes d'acier, de section ronde, dont l'entrelacement et les soudures créent une carcasse d'une résistance exceptionnelle. Ce n'est pas, en effet, une simple coquetterie de poète qui a inspiré le tisserand de cette mousseline d'acier : il était nécessaire de lutter ici contre la férocité de la nature. Il fallait trouver une architecture pouvant non seulement braver les risques d'incendie, mais résister à l'attaque des termites et aux secousses des tremblements de terre, si fréquentes dans la région. Et c'est en associant ces éléments métalliques, si fragiles en apparence, que l'architecte a résolu élégamment ce difficile problème.

Voilà une bien jolie leçon de choses. Nous retrouvons ici la parabole classique du père de famille soulignant le miracle de la force engendrée par l'union : en liant ensemble de frêles baguettes dont chacune pourrait être brisée par une main d'enfant, on obtient un faisceau qu'un athlète ne pourrait rompre.

Jadis on opposait aux puissances hostiles des éléments les blocs épais, les lourds volumes et les densités redoutables. Aujourd'hui le calcul des

résistances de la matière a révélé à nos ingénieurs toutes sortes de secrets subtils. Cette nef est construite comme une carcasse de dirigeable. Habillée de soie et gonflée de gaz, elle s'envolerait d'un seul coup au paradis avec toutes ses passagères photogéniques.

Car le métal a permis de créer des harmonies nouvelles et imprévues dans la construction moderne. Le plus pesant et le plus rigide des matériaux a fait naître des architectures qui sont le triomphe de la légèreté et de la souplesse. La foule ne l'admet pas volontiers. Elle ne se soumet qu'avec une certaine mauvaise humeur à la brillante démonstration d'Eiffel au Champ-de-Mars. Et pourtant l'objectif cinématographique, en jouant dans le réseau de poutrelles de fer de la tour, a capté des visions d'une beauté vraiment émouvante.

La charpente de l'église des stars, à Culver City, défend le même idéal architectural. Ce clocher et cette nef de tulle nous apportent une satisfaction de l'œil et de l'esprit. Et il nous paraît

juste et raisonnable que, pour construire une église où de si belles pénitentes viendront bientôt réclamer l'indulgence du ciel, on ait écarté de ce chantier les rudes tailleurs de pierre et les grossiers gâcheurs de mortier pour y faire entrer des dentellières...

### LE SEMAINE :

## LES LIVRES ET LES ÉCRIVAINS

### Le romanesque régional

M. Ernest Pérochon, romancier vendéen et poitevin, a transporté avec une aisance érudite ses analyses humaines dans l'histoire. L'un de ses précédents ouvrages évoque les guerres de Vendée par un homme du sol. Son nouveau livre nous conduit plus loin dans le passé puisque le personnage symbolique, *Milon*, porte en lui le trouble de l'âme populaire au début des guerres de Religion.

Milon Croulebois vécut le « beau de son âge » au temps du roi François I<sup>er</sup>. Rustre d'origine — il naquit au hameau de l'Orbrie, en Bas-Poitou, sur les terres du seigneur de Rouvre — Milon a l'esprit clair et prompt, l'âme droite, l'enthousiasme neuf. Avec le jeune Olivier de Rouvre, il apprend à « lire aux deux langues, soit le manuscrit, soit la lettre imprimée », et ce rudiment de culture le sortira de bonne heure de la mesure où s'écoule sa pauvre enfance. Après le malheur d'un premier mariage, Milon devient compagnon imprimeur. Nous le suivons à Poitiers, à Bourges, à Lyon. Son destin paraît devoir se fixer en cette ville où il s'éprend d'une belle fille, Périnette. Mais tout le monde ne vit pas en paix sur la terre de France à l'avènement du roi Henri II et sous la tutelle des Guises. Les partisans de la « religion nouvelle » sont, à Lyon comme ailleurs, pourchassés, saisis, conduits au supplice.

Fervent calviniste, le jeune artisan et sa femme — Périnette est Vaudoise et tenue pour suspecte — se réfugient en Suisse. Le néophyte assiste aux prêches de Calvin, dont il devient un disciple militant, sans partager toutefois le rigorisme excessif du « pape de Genève » contre les « libertins ». Le supplice de Michel Servet révolte cette âme simple. De jour en jour, les passions

s'exaspèrent. Milon, qu'un accident a contraint d'abandonner son métier d'imprimeur, fait maintenant du colportage. Il répand, avec ses bibelots, la Bible et les idées nouvelles — et il y a là un procédé ingénieux pour animer le pittoresque du récit et susciter la vision picturale. Comme, d'autre part, Milon sait des remèdes et connaît des plantes, il acquiert un petit renom de guérisseur. Mais ce messager, ce médecin ambulancier, ne suit pas une route sans périls. Il est traqué, emprisonné, et quand il rejoint son Poitou, après la mort de Périnette, le pauvre Milon s'y verra plus maltraité encore. Accusé de sorcellerie, il finira au bout d'une corde son destin de brave homme.

L'histoire de Milon, ce fut sans doute celle de bien des artisans d'alors qui souffrirent, avec les drames de leur époque, ces crises ouvrières qui, sous d'autres noms — la grève se nommait alors le « tric » — furent de tous les temps.

Le récit, en nous transportant de la campagne à la ville, de la ville au village, développe sur sa trame une fresque aux fortes couleurs. Les personnages pensent et agissent comme devaient penser et agir les Français de ce temps. Ils parlent même leur langage, à la fois rude et fleuri. Tout cela joint les images du passé au réalisme de l'histoire dans un très simple roman d'amour.

On ne trouve point dans le livre de M. Marcel Barbotte : *les Montagnes bleues*, cette originalité forte qui suscite la discussion, ce resserrement de la pensée qui fait d'une œuvre un roman d'idées. Mais l'ouvrage plaît, et c'est déjà fort bien si l'on songe que l'auteur débute, ou presque, dans nos lettres.

Il s'agit d'une histoire d'amour que le hasard fait naître et qui se conclut dans un drame de la jalousie. Le personnage de la belle Américaine divorcée, capable, comme on l'a vu, de troubler la vie des cours, peut également jeter le désarroi dans une calme vie provinciale. Ici comme là, cette messagère du Nouveau Monde tend à rompre la tradition.

On aimera surtout, dans le livre de M. Marcel Barbotte, la poésie un peu mystérieuse de ces « montagnes bleues » qui ceignent la ville d'Autun-la-Romaine, si joliment situées, par l'auteur, dans son passé d'histoire.

### « L'Ombre des ailes »

Maurice Maeterlinck, au sommet de son destin, donne la pensée de ses livres à ce grand mystère où nous vivons et où nous continuons, avec ou sans conscience, de vivre après notre mort. Il sait que ses curiosités ne seront pas satisfaites, que ses questions ne recevront pas de réponse, mais il s'obstine à chercher, mais il ne se lasse pas d'interroger. Un esprit comme celui de Maeterlinck ne renonce pas à franchir ses limites. L'évasion ou la tentative d'évasion dans l'inconnaissable nous entraîne au delà de notre infime réalité. Car il importe peu que soit vaine la poursuite des certitudes. Si les ailes des grandes ascensions nous sont refusées, il nous reste *l'Ombre des ailes*. Cette ombre se projette dans tout le nouveau livre de Maeterlinck.

« Ce qu'on dit n'est que l'ombre de ce qu'on pense. Ce qu'on pense n'est que l'ombre de l'esprit et l'esprit n'est que l'ombre d'une ombre. Mais l'ombre d'une ombre n'est-elle pas moins décevante et moins dangereuse qu'une fausse clarté ?... Il ne faut pas déprécier la région des ombres. C'est notre véritable séjour. »

Maeterlinck commence parfois sa discussion en l'imaginant d'un apologue. Par exemple, il nous dit la visite qu'il reçut d'un grand entomologiste non-général : « On sent qu'il est au bord de la tombe, on dirait qu'il ose à peine remuer les pieds de peur d'y glisser. » Or, ce presque mort cherche un introuvable éditeur pour réunir en un gros volume illustré les fascicules de ses communications aux sociétés savantes. Il s'intéresse à ces projets, à ces détails avec autant d'ardeur et de naïveté que s'il avait vingt ans et comme si tout son passé était encore devant lui : « C'est l'unique affaire de ce qui lui reste de vie. Il compte recommencer celle-ci et ne voit pas la mort qui s'impatiente derrière sa chaise. Il n'y pense jamais et il a raison. »

Dans tout son livre pourtant, comme en d'autres livres qui l'ont précédé, le philosophe, avec l'écriture du poète, nous parle de la mort. Il nous en

parle avec un clair sang-froid, avec une terreur noble : « Il ne convient, dit-il, de s'intéresser à la mort que si l'on veut l'interroger sérieusement, en essayant de la connaître avant qu'elle paraisse. Sinon, il est préférable de ne point s'en occuper et d'agir comme si elle ne nous épiât pas. On peut n'y point penser du tout et elle est une étrangère qu'on ne reverra plus qu'à l'heure du départ. On peut y penser tout le temps et elle devient une amie qui dort tranquillement sous notre toit. »

En nous montrant la mort installée dans la vie, le penseur veut nous la rendre familière. A force de vivre avec elle et de savoir qu'elle est dans toutes les manifestations de notre existence — car nous mourons un peu dans tous nos actes aussi réellement que notre présent devient aussitôt notre passé — nous nous accoutumerons à l'idée d'un drame dont nous n'aurons plus l'épouvante quand nous serons vaincus qu'il est non pas une fin, mais une suite, une transformation continuant notre incessante transformation. « Si quelqu'un craignait le sommeil comme nous craignons la mort, on se croirait obligé de l'interner. »

Savons-nous, d'ailleurs, où nous vivons ? Les uns ne se trouvent que dans l'avenir, les autres ne s'aperçoivent que dans le passé. « Tâchons, autant que possible, de nous connaître dans notre présent : « Pensons, agissons, continuons de vivre parmi les bouleversements, les catastrophes et les menaces comme si rien n'avait cessé, comme si rien ne devait périr, comme si tout était éternel. »

Conclusion du sage qui crée en soi son éternité et même son Dieu : « Le Dieu que je me suis créé est formé de ce que j'ai trouvé de plus grand, de plus haut, de plus pur dans ce qu'avaient trouvé ceux qui m'avaient précédé. »

N'avons-nous pas déjà trouvé le son de ces phrases et l'essentiel de ce concept dans la philosophie platonicienne ?

ALBÉRIC CARUET.

Milon, Pion, éd. — *Les Montagnes bleues*, Fasquelle, éd. — *L'Ombre des ailes*, même éd.

### NOTRE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

#### « AU FOND D'UN TEMPLE HINDOU »

C'est un petit roman riche, étincelant, féérique — philosophique aussi, mais avec tant de grâce et d'art — qu'Yvonne Schultz offre, en inédit, à nos lecteurs. Cet écrivain, dont l'esprit s'anime constamment de culture et de voyages, renouvelle son talent dans chacun de ses livres. Et l'attachement du public, patiemment conquis, ne doit certes rien ici aux manifestations publicitaires.

Déjà nous avons publié trois beaux ouvrages d'Yvonne Schultz. Les circonstances d'un séjour prolongé en Extrême-Orient ont donné de nouveaux climats à son œuvre. La romancière, aujourd'hui, nous conduit *Au fond d'un temple hindou*, à Madura : « Ah ! cette Madura épileptique ! Ce que j'ai rencontré au fond de son temple... c'est une vision imprimée en moi en cicatrice de brûlure, car dans ce lieu a souffert jusqu'à en mourir une jolie créature inoffensive comme un chevreau : José Lodève. Mais comment vous conter cela ?... »

Cela, soyez-en sûr, vous sera fort bien conté. Le cas de Stanislas Lodève, le personnage qui donne le sens de cette étude profondément humaine en son appareil d'exotisme, n'a point encore, à ma connaissance, été présenté avec cette fermeté dans un livre. La vie des nouveaux jours, cette vie à part dont le tumulte et la fatigue se font intolérables, serait-elle devenue un mal mortel dont on ne peut se libérer que dans le silence et le mystère de ces temples asiatiques où tout s'oublie ?... — A. C.

### LA DATE DE LA PREMIÈRE DU « CID » : VENDREDI 2 JANVIER 1637

S'il est une date mémorable dans l'histoire du théâtre, c'est bien celle de la première représentation du *Cid*. Pourtant, si invraisemblable que cela paraisse, on ne la connaissait pas jusqu'à présent d'une façon précise.

Les frères Parfait, dans *l'Histoire du théâtre français* qu'ils écrivent cent ans plus tard, se contentent de dire : « *Le Cid* fut représenté vers la fin de novembre 1636. »

Mais cette date ne peut être retenue, car, dans le courant de novembre, la pièce de Corneille que



Pierre Corneille à trente-huit ans. Portrait dessiné et gravé par Michel Lasse en 1644.

créait le théâtre du Marais, rue Vieille-du-Temple, c'était *l'Illusion comique*, et le directeur de la troupe, Mondory, qui d'ailleurs jouait le rôle de Clindor dans cette comédie, n'avait ni le temps ni le désir de monter aussitôt, en quelques jours, une nouvelle œuvre de l'importance du *Cid*.

Cependant, les événements politiques et militaires se précipitaient ; on sait qu'après une série de revers et l'invasion des Espagnols la fortune souriait de nouveau aux armées françaises. Le vendredi 14 novembre 1636, c'est la reprise de Corbie évacuée par les Espagnols, puis la levée du siège de Saint-Jean-de-Losne par les Impériaux. Le lundi 17, dans toutes les églises du royaume, on chante le *Te Deum*. Le 21, Louis XIII en personne va rendre grâce à Dieu à Notre-Dame de Paris.

C'est dans toute la France un renouveau de gloire et de patriotisme que Mondory, en directeur avisé, se garde bien de négliger ; il sent toute l'actualité du *Cid* dont Corneille lui a déjà remis le manuscrit, et il décide aussitôt, dès la fin de novembre, de monter la pièce.

Pendant tout décembre, Mondory ne néglige rien pour que le jeu des acteurs, la beauté des costumes, l'exactitude de la mise en scène soient dignes de l'œuvre ; par une adroite publicité, il excite la curiosité de la ville et de la cour. Tout le monde attend donc cette première sensationnelle... Mais Mondory veut mettre tous les atouts dans son jeu. De plus on est en avant, considéré alors comme un petit carême précédant la fête de Noël, et les comédiens, à cette époque, observent fidèlement les coutumes et les mœurs du peuple chrétien. « Ils ont grand soin, dit un auteur contemporain, Samuel Chappuzeau, d'assister aux exercices de piété les dimanches et les fêtes et ne représentent alors la comédie qu'après que l'office entier de ces jours-là est achevé, lequel, comme chacun sait, commence la veille aux premières vêpres et finit le lendemain aux secondes ; de sorte qu'on ne peut leur reprocher qu'ils aient moins de respect que d'autres pour le dimanche et les fêtes puisqu'alors le service de l'église est achevé et que le peuple, qui ne peut pas toujours avoir l'esprit tendu à la dévotion, va chercher quelques divertissements honnêtes. Et aux fêtes solennelles, et dans les deux semaines de la Passion, les comédiens ferment le théâtre. »

Ainsi Mondory pense qu'il vaut mieux ajourner la première du *Cid* après Noël ; les répétitions seront d'autant plus nombreuses et plus soignées.

A cette époque, les comédiens ne jouent que trois fois par semaine : le vendredi, le dimanche et le mardi ; et aussi, par exception, les jours de fêtes non solennelles.

« *La première représentation d'une pièce nouvelle*, écrit Samuel Chappuzeau dans son *Théâtre français en 1674, se donne toujours le vendredi*, pour préparer l'assemblée à se rendre plus grande le dimanche suivant par les éloges que lui donnent l'annonce et l'affiche. »

Chappuzeau, auteur de pièces jouées au théâtre du Marais à l'hôtel de Bourgogne et par la

troupe de Molière au Palais-Royal, était particulièrement bien placé pour donner ces renseignements. Il est le premier historiographe de cette époque, et c'est la source commune à laquelle tous les autres ont plus ou moins puisé. D'ailleurs, si nous contrôlons ses dires par le registre où l'acteur La Grange a noté les premières représentations données par la troupe de Molière de 1639 à 1673, nous constatons que, sur 45 premières, 34 eurent lieu le vendredi, 4 le mardi et 7 le dimanche ; soit les trois quarts le vendredi ; et les premières de toutes les tragédies eurent lieu le vendredi.

Or, en 1636, Noël tombait un jeudi. Allait-on donner la première du *Cid* le lendemain, alors que le public était encore sous l'impression et la fatigue des grandes solennités religieuses de la veille et de l'avant-veille ? Mondory, très certainement, préféra attendre le vendredi suivant, d'autant plus que le cardinal de Richelieu ne devait rentrer à Paris que le mardi 30, et Louis XIII et Anne d'Autriche le mercredi 31.

Une raison sentimentale — la plus forte pour un artiste — acheva de le décider : deux ans auparavant, jour pour jour, le 2 janvier 1635, il avait enfin installé sa troupe, après maintes pégrinations, dans ce jeu de paume de la rue Vieille-du-Temple, à peu près à égale distance de la rue de la Perle et de la rue des Coutures-Saint-Gervais, et il voulait faire coïncider cet anniversaire avec le triomphe qu'il escomptait.

Oui, c'est bien le vendredi 2 janvier 1637 qu'a eu lieu la première du *Cid*... Dès le surlendemain dimanche. « L'assemblée fut grande », comme on disait alors, et dans la semaine qui suivit, le succès alla grandissant : « Depuis quinze jours », écrit Chapelain à un certain M. Belin, au Mans, le 22 janvier, le public a été divertit du *Cid* et des *Deux Sosies*, de M. de Rotrou, à un point de satisfaction qui ne se peut exprimer. » Cette lettre catégorique, qui situe le triomphe définitif de la pièce entre le mardi 6 et le vendredi 9, semble prouver péremptoirement le bien-fondé de la date du vendredi 2, à laquelle nous nous arrêtons jusqu'à preuve du contraire.

Succès immense, inouï : Mondory, le metteur en scène, l'interprète de Rodrigue, jouit largement de son triomphe. Le 18 janvier il écrit à M. de Balzac : « Je vous souhaiterais ici pour y goûter, entre autres plaisirs, celui des belles comédies qu'on y représente, et particulièrement d'un *Cid* qui a charmé tout Paris. Il est si beau qu'il a donné de l'amour aux dames les plus continentales, dont la passion a même plusieurs fois éclaté au théâtre public. On a vu seoir en corps aux banes de ses loges ceux qu'on ne voit d'ordinaire que dans la chambre dorée et sur le siège des fleurs de lis. La foule a été si grande à nos portes, et notre lieu s'est trouvé si petit, que les recoins du théâtre qui servaient les autres fois comme de niches aux pages ont été des places de faveur pour les cordons bleus, et la scène y a été d'ordinaire parée de eroix de chevaliers de l'ordre. »

Exagération de directeur et d'acteur ? dira-t-on. Mais non : quinze ans après, Pellisson, dans son *Histoire de l'Académie française*, déclare qu'il est malaisé de s'imaginer avec quelle approbation



Le théâtre du Marais où *le Cid* fut joué pour la première fois, le vendredi 2 janvier 1637. Sur son emplacement se trouve actuellement le n° 90 de la même rue Vieille-du-Temple.

cette pièce fut reçue de la cour et du public. « On ne se pouvait lasser de la voir, répète-t-il, on n'entendait autre chose dans les compagnies : chacun en savait quelque partie par cœur, on la faisait apprendre aux enfants, et en plusieurs endroits de la France il était passé en proverbe de dire : « *Cela est beau comme le Cid*. »

On peut d'ailleurs mesurer le triomphe de l'œuvre à la violence des critiques qu'elle souleva : la « Querelle du Cid », trop connue pour qu'on y insiste, ne pouvait prendre pareille ampleur qu'autour d'un grand succès. Au vrai, les recettes furent considérables. L'auteur d'une critique du temps — qui d'autre part ne ménage pas Corneille — est forcé de le reconnaître : « Cette pièce, avoue-t-il, n'a pas laissé de valoir aux comédiens plus que les dix meilleurs des autres auteurs. »

« *Le Cid* vous a valu l'argent et la noblesse », déclare à Corneille son rival Mairet, l'auteur de *Sophonisbe*. En effet, Richelieu, avant la fin de janvier, fait octroyer des lettres de noblesse à Corneille, le père qui remplit l'office de maître des eaux et forêts, depuis plus de vingt ans, en la vicomté de Rouen. A la cour aussi le succès de la pièce est immense : elle est représentée trois fois au Louvre et deux fois à l'hôtel de Richelieu. Six ans après, une nouvelle troupe de comédiens qui s'intitule fièrement « l'illustre Théâtre », et dont le chef de vingt et un ans, Jean-Baptiste Poquelin, s'appellera bientôt « de Molière », va jouer à Rouen, en octobre 1643, la tragédie et la comédie ; là, « Monsieur de Molière » a l'honneur de présenter ses hommages à « Monsieur de Corneille l'aîné ».

Déjà les pièces de Corneille sont représentées à la fois par les troupes rivales de comédiens. Si *la Mort de Pompée* et *le Menteur* sont créés au Marais en 1643, *Rodogune* est créée à l'hôtel de Bourgogne en 1644 ; et c'est la troupe de l'hôtel qui, le 13 février 1648, représente *le Cid* au Palais-Cardinal devant Mazarin. Le 4 juillet 1653, on joue encore *le Cid* à l'hôtel de Bourgogne.

En 1658, Molière, après treize années de pérégrinations en province, arrive à Rouen à la fin d'avril et s'installe au jeu de paume des « Deux-Maures » ; il fait plus ample connaissance avec les deux Corneille. Déjà il compte se fixer définitivement à Paris et prépare ses spectacles.

Le 24 octobre, dans la salle des gardes du Vieux-Louvre (salle des Cariatides), c'est dans *Nicomède*, que Molière débute devant Leurs Majestés et toute la cour, et aussi en présence des interprètes habituels de Corneille, les comédiens de l'hôtel de Bourgogne. Dès le mois de novembre, débutant en public dans la grande salle de l'hôtel du Petit-Bourbon, il joue du Corneille : *Héraclius*, *Rodogune*, *Cinna*, *le Cid*, *la Mort de Pompée*. Dans le registre de la troupe, tenu par La Grange, mention est faite d'une représentation du *Cid* le 11 juillet 1659.

Ainsi les noms de Corneille et du *Cid* sont étroitement liés à l'installation définitive de Molière et de sa troupe à Paris, c'est-à-dire à la date véritable de la fondation de la Comédie-Française. D'ailleurs, si l'on fait commencer l'histoire de notre grand théâtre national seulement à la réunion « en une seule et même troupe » des comédiens de l'hôtel de Bourgogne à ceux de l'hôtel de Guénégaud, c'est-à-dire à la troupe de Molière qui depuis 1673, après la mort de son illustre chef, avait déjà absorbé les comédiens du Marais, quelle pièce donne, pour ses débuts, la nouvelle Comédie-Française le dimanche 25 août 1680 ? *Phèdre*, c'est vrai... Mais, dès le mercredi 28 août, elle se hâte de donner *le Cid* !

C'est ainsi que Corneille et Molière, son ami et son interprète — qui ne voulut pas être peint par Mignard dans un autre rôle que celui de César dans *la Mort de Pompée* — sont étroitement associés dans la création de la Comédie-Française. Ils ont rendu, en effet, son institution possible en lui léguant, dans les deux genres qu'elle devait surtout exploiter et qui assuraient à l'avance sa durée et sa gloire, la tragédie et la comédie, leurs impérissables chefs-d'œuvre, et au premier rang *le Cid*, « cette fleur immortelle d'amour et d'honneur », comme l'appelle Sainte-Beuve, son éloquent commentateur.

JEAN MONVAL,  
archiviste-bibliothécaire de la Comédie-Française.



Mondory, le créateur du *Cid*, dans le rôle d'Hérode qu'il joua quelques mois avant *le Cid*.

Frontispice dessiné par Abraham Bosse pour la première édition de *la Mariamne* de Tristan L'Hermite parue en 1637 chez Courbé à Paris (bibliothèque de l' Arsenal). On y voit le roi des Juifs désignant de la main à Mariamne l'accusateur. L'interprétation de ce rôle avait valu à l'acteur un éclatant succès. Et c'est en déclamant les imprécations d'Hérode que Mondory fut frappé d'apoplexie sur la scène en juillet 1637.

#### L'INTRODUCTEUR ET LE PREMIER INTERPRÈTE DE CORNEILLE

##### LE COMÉDIEN AUVERGNAT MONTDORY

Un nom qu'on ne séparait guère, voilà trois siècles, de celui du grand Corneille est le nom de Mondory (on écrit aussi Mondory), qu'on doit rappeler et honorer avec celui de l'auteur du *Cid* si l'on veut rendre au comédien un hommage aussi juste qu'au poète.

Peut-être, en effet, n'est-il point téméraire d'écrire que sans Mondory la France eût pu ignorer Corneille ; et sans doute faut-il convenir que le talent de Mondory assura pour une large part le triomphe du *Cid*. Ce sont là deux titres de gloire qu'on ne saurait négliger.

Le 13 mars 1594 était baptisé à Thiers, en Auvergne, un enfant issu de la famille bourgeoise



La scène du soufflet donné par don Gormas à don Djègue.

Cette gravure de *Le Mire*, d'après Gravelot (1774), montre que les interprètes du XVIII<sup>e</sup> siècle ne se préoccupaient pas de couleur locale et portaient des costumes de leur époque.

Desgilberts et qui reçut le prénom de Guillaume.

L'enfant vécut à Thiers jusque vers sa quinzième année. Il avait bénéficié déjà d'une éducation excellente pour l'époque, quand son père l'envoya à Paris pour y faire son droit. Mais Guillaume Desgilberts se sentit vite attiré par le théâtre. On assure que la passion à lui inspirée par une comédienne, la Villiers, membre de la troupe de Le Noir, ne fut pas étrangère à cette vocation subite. Malgré l'anathème paternel qui ne manqua pas de venir d'Auvergne, le Desgilberts expatrié prit le nom de Montdory, devint sans délai le chef de la compagnie Le Noir (embryon de la future troupe du Marais) et parcourut longuement la province, dans le pittoresque équipage des comédiens ambulants de l'époque.

A Bordeaux, le duc d'Épernon le retient longuement ; aux Pays-Bas, sa troupe mérite la protection du prince d'Orange ; à Paris, où il réapparaît de temps à autre, il joue à l'hôtel de Bourgogne ou à l'hôtel d'Argent, et à la grande satisfaction du public.

A Rouen, en 1625, se produit une rencontre heureuse. Un jeune avocat, qui est aussi un poète, se présente à Montdory et lui remet le manuscrit d'une « pièce comique ». Montdory lit la pièce. Il la juge favorablement, la crée à Paris, et c'est le succès de *Mélite*. C'est aussi le premier succès du jeune avocat qui se nomme Pierre Corneille et qui, à dater de 1625, va confier au même comédien les premiers rôles de toutes ses œuvres.

C'est ainsi que Montdory donna successivement *Citandre*, *la Veuve*, *la Galerie du Palais*, *la Suivante*, *la Place Royale*, *Médée*, *l'illusion comique*, enfin *le Cid*, où il incarna Rodrigue, tandis que M<sup>lle</sup> de Villiers créait Chimène.

Dès les premières représentations, ce fut le triomphe que l'on sait, et les ennemis de Corneille, au cours de la fameuse « Querelle » qui suivit, ne manquèrent pas de dire que « l'adresse et la bonté des acteurs » avaient été « les plus riches ornements du *Cid* et les premières causes de sa fausse réputation ».

Qu'en serait-il aujourd'hui de Corneille et de sa gloire si, en 1625, à Rouen, le comédien consulté à propos de *Mélite* avait conseillé au jeune avocat de se consacrer désormais au barreau plutôt qu'au théâtre ? Qu'en serait-il même si la première du *Cid* avait été le « four » que souhaitaient des puissances considérables, celle de Richelieu pour n'en citer qu'une ? Il semble juste de reconnaître ici qu'un grand génie fut servi comme il le fallait par un grand talent.

Il faudrait dire encore l'influence certaine de la « manière » de Montdory et de la conception qu'il se faisait de l'art théâtral sur l'éclosion du classicisme. Il faudrait dire l'admiration unanime qu'éprouvaient pour lui les lettrés de l'époque, et aussi les grands : Corneille, la marquise de Rambouillet, le cardinal de La Valette, Balzac, Chapelain, Boisrobert, Louis XIII, Anne d'Autriche et Richelieu lui-même, auprès de qui il fut assez heureux pour obtenir la grâce du père du grand Pascal, innocemment fourvoyé dans une affaire assez dangereuse.

Ajoutons simplement que Montdory, frappé d'apoplexie sur la scène en 1637, quitta le théâtre aussitôt et acheva ses jours avec une fastueuse pension qui, sous couleur d'assurer l'existence de « Guillaume de Montdory, sieur des Gilberts, écuyer et maître d'hôtel ordinaire du Roy », récompensait en réalité l'introducteur et le maître interprète de Corneille.

Le grand comédien mourut à une date que l'histoire n'a pas retenue et qu'il faut placer entre 1653 et 1661. Quant au lieu de sa fin, ce ne fut pas sa ville natale, où il n'osa jamais reparaitre et qui l'ignora longtemps. Ce ne fut pas davantage Bourbon-l'Archambault, où il chercha vainement la guérison au début de l'an 1638. Certains ont écrit, mais sans fournir de preuves, qu'il mourut aux environs d'Orléans, où il possédait une maison...

Ainsi passe la gloire du monde, et singulièrement celle du monde théâtral, mais le troisième centenaire du *Cid* doit être l'occasion de réparer un peu cet oubli injuste. Ne faut-il pas répéter avec Diderot : « Le grand comédien est rare, aussi rare et peut-être plus que le grand poète » ?

ELIE COTTER.

le barrage et la sortie d'eau

Birgit Wenninghoff,  
2018

Digitaldruck auf Recyclingpapier,  
Leinöl

Fotografie:  
Birgit Wenninghoff,  
Kottenforst,

23. Dezember 2017 zwischen 13.49 und 13.51 Uhr

Text:  
L' Illustration, Nr. 4896 - 95. année, 2. Janvier 1937,  
13, Rue Saint-Georges, Paris (9)

